

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 24 mars 1999, à 19 heures 30
Danube Bleu
1461, Route Kennedy Nord,
Sainte-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 MARS 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA COMMISSION..... 2

MOUVEMENTDES AMIS DE LA RIVIÈRE DU SUD 5

 M. Simon Arbour

LA COMMISSION..... 22

M. GUY DIONNE..... 27

PRÉSENTATIONDE COBARIC II 37

 M. Ghislain Poulin

Reprise de la séance

M. GAÉTANROY..... 54

Mme HÉLÈNE BEAULIEU..... 76

SÉANCE DU 24 MARS 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place s'il vous plaît!

10 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir et bienvenue à chacun chacune d'entre vous.

15 Je rappelle que nous sommes la Commission, et dans sa tournée régionale, et qu'elle est donc dans la région Chaudière-Appalaches aujourd'hui et demain. Nous avons siégé cet après-midi, nous siégeons ce soir, demain après-midi et demain soir.

20 Cet après-midi, nous avons eu un exposé du ministère de l'Environnement sur le document de référence, "La gestion de l'eau au Québec", ainsi que sur un portrait régional de la région Chaudière-Appalaches. Et un certain nombre de personnes ont pu poser des questions, moins que nous ne l'aurions souhaité, mais les questions étaient fort importantes et ont demandé des développements un petit peu plus considérables.

25 Ce soir, déjà quelques personnes se sont inscrites. Je rappelle que pour poser des questions, vous devez vous inscrire auprès du secrétariat à l'arrière, et quand vous venez, vous vous présentez et vous posez votre question le plus sobrement, le plus rapidement possible, et nous essayons d'obtenir les réponses des différents ministères qui sont à votre service.

30 Alors je ne représenterai pas toutes les personnes, mais vous avez à ma droite les représentants de différents services, soit du central, soit de la région du ministère de l'Environnement, et sur la table de gauche, un certain nombre d'autres représentants des ministères, ministère des Affaires municipales, des Régions, de l'Agriculture, des Richesses naturelles ainsi qu'un représentant de la Santé.

35 Madame Denise Proulx assure la sténotypie de nos conversations, ainsi que pour le soutien technique, monsieur Richard Grenier et Martin Lajoie pour la sonorisation, éclairage, etc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

40 J'invite donc monsieur Simon Arbour s'il vous plaît à venir adresser la question.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

45 Monsieur le Président, en attendant monsieur Arbour, je m'adresserais à monsieur Daigle du ministère des Ressources naturelles.

On a parlé cet après-midi des redressements de cours d'eau, de reprofilage, en mentionnant que désormais, les municipalités étaient responsables de l'entretien. Sur les terres publiques, quel normatif s'applique? Est-ce que ça arrive, des redressements de cours d'eau, soit par des gestionnaires de ZEC ou des exploitants forestiers ou d'autres usagers des terres publiques?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

55 Dans le domaine de la foresterie, il existe une réglementation qui encadre les interventions dans les cours d'eau quand les opérations forestières se font.

Du côté du monde faunique, j'inviterais peut-être quelqu'un de Faune et Parcs à intervenir, là.

60 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Dans le domaine forestier, expliquez-nous donc c'est quoi la réglementation.

65 **PAR M. ANDRÉ DAIGLE:**

Le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, je n'ai pas le détail, mais on spécifie comment traverser les cours d'eau. Essentiellement, c'est quand la machinerie forestière traverse les cours d'eau pour faire les opérations, avec le temps on a réglementé, c'est réglementé. C'était un guide il y a quelques années, et c'est réglementé maintenant depuis la réforme du régime forestier.

Essentiellement, c'est de ça dont il s'agit.

75 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Est-ce qu'il y a un contrôle de la part du gestionnaire des terres publiques ou c'est chaque exploitant qui doit appliquer le normatif?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

80

Il y a un contrôle, oui. La fréquence, je ne saurais vous dire, il faudrait demander. Il y a une section Forêt Québec spécifiquement dédiée à ça au ministère, je peux m'informer, vérifier s'il y a un contrôle, dans quelle mesure il y a un contrôle.

85

Il y a une responsabilité avec toute l'approche des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers, il y a eu, je peux vous dire à tout le moins qu'il y a eu une tendance à vouloir responsabiliser l'entreprise, l'industrie forestière. On a responsabilisé davantage les industriels forestiers sur l'aménagement de la forêt et de la restaurer.

90

C'est l'intention de la loi à tout le moins. Mais la qualité du contrôle, il faudrait que je vous revienne là-dessus au besoin.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

95

Alors si je comprends bien, les travaux relatifs aux cours d'eau, c'est quand la machinerie traverse à angle droit un cours d'eau que ça s'applique?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

100

Ce sont les propos qu'on m'a résumés, là. Il faudrait peut-être vérifier au niveau du ministère de l'Environnement. Cette réglementation-là, dois-je dire, a été faite en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'époque, justement pour rejoindre les préoccupations de la protection des cours d'eau.

105

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors monsieur Latulippe, est-ce que ça fait partie des kilomètres transformés en canaux de drainage, est-ce que c'est comptabilisé, ces bouts de cours d'eau qui sont transformés par les exploitants forestiers?

110

PAR M. PIERRE BOISVENU:

115

Monsieur le Président, je peux donner un peu d'information. Notre spécialiste Sylvie Desjardins devrait être ici demain, elle pourrait répondre de façon plus spécifique à la question.

120

Mais il faut dire que le RNI ne s'applique pas dans le domaine des terres privées, c'est un règlement qui s'applique dans les terres publiques.

120

Et souvent, lorsqu'on traite au niveau des terres privées, on va surtout se servir de la Loi des pêcheries ou l'article 22 de la Loi de la protection de l'environnement, Loi de la qualité de l'environnement, la notion de susceptibilité.

Mais demain, on pourrait vous répondre de façon plus spécifique avec madame Desjardins.

125 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'accord.

MOUVEMENT DES AMIS DE LA RIVIÈRE DU SUD

130

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je comprends bien que vous êtes Simon Arbour? Allez-y monsieur Arbour.

135

PAR M. SIMON ARBOUR:

Bonsoir. Je m'excuse, j'espère que je n'ai pas retardé vos travaux.

140

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça va.

PAR M. SIMON ARBOUR:

145

Je me présente. Mon nom est Simon Arbour et je suis président du Mouvement des amis de la rivière Du Sud. La rivière Du Sud, c'est la troisième rivière qui est sur les tableaux de la région Chaudière-Appalaches.

150

On la mentionne souvent au troisième rang, mais en réalité, on devrait plutôt dire qu'en termes de superficie de bassin de drainage, elle est au deuxième rang de la région Chaudière-Appalaches. Par contre, en termes de population, je comprends qu'on est au troisième rang.

155

Le groupe que je représente est un groupe qui est actif depuis 1989. On va fêter nos dix (10) ans cette année. Ce qui fait de nous, je veux pas nous vanter de ça, mais on a quand même le groupe qui a le plus d'ancienneté en termes d'intérêt à la protection des cours d'eau parmi les organismes de rivières mentionnés dans la région.

160

Nous n'avons pas la prétention d'être représentatif en termes de comité de bassin versant, nous sommes simplement un groupe de personnes qui se sont associées au départ pour trouver des solutions à la protection de la qualité de notre cours d'eau, la rivière Du Sud. Dans un intérêt, au départ, axé sur la pratique des activités récréatives.

165

Je suis résident, j'étais jusqu'à récemment résident à Saint-Raphaël-de-Bellechasse qui se trouve à mi-parcours du bassin versant, et depuis ma tendre enfance, j'avais l'habitude de me baigner dans cette rivière. Or avec les années, elle s'est dégradée, et bien des gens se sont posé la question à un moment donné, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour régler ça.

170

Donc je veux pas m'étaler sur l'introduction, tout simplement pour vous dire que depuis dix (10) ans, on travaille sur notre bassin versant. On n'a pas nécessairement mis sur pied des dizaines de comités ou encore tenu de grandes consultations au travers de la population. Par contre, on est allé sur le terrain, on est allé voir ce qui se passait.

On a aussi fait beaucoup de sensibilisation auprès de la population, ce qui était quand même quelque chose qui était assez populaire au début des années quatre-vingt-dix.

Mais je voudrais attirer surtout votre attention sur deux (2) éléments qui finalement, nous, en tant que groupe, nous ont amenés à toucher pratiquement à la plupart des problématiques qui ont été évoquées dans les questions qui ont été posées, quand on a parlé de drainage agricole, quand on a parlé d'accès. C'est toutes des choses sur lesquelles on a été confronté, nous autres, comme groupe.

Donc en fin de compte, je vais vous mentionner seulement deux (2) choses qu'on a faites, et qui nous ont amenés à toucher l'ensemble de la problématique, puis ensuite, je vais arriver sur mes deux (2) questions.

Tout d'abord, nous avons développé un accès public à la rivière Du Sud à Saint-Raphaël-de-Bellechasse. C'est-à-dire que nous avons mis en place un sentier pédestre le long de la rivière sur des terrains qui appartiennent au ministère des Ressources naturelles et qui sont adjacents à la centrale de Saint-Raphaël, la Centrale hydroélectrique de Saint-Raphaël.

Nous sommes d'ailleurs présentement, nous tentons de faire évoluer le dossier au ministère, pour faire faire un transfert de baux, justement le bail du terrain présentement au promoteur de la centrale, au propriétaire de la centrale, et nous sommes depuis quand même, ça fait maintenant trois (3) ans, même un peu plus, trois (3) ans en tout cas, je veux dire, honnêtement, qu'on essaie de faire évoluer le dossier et ça, c'est avec l'entente aussi du propriétaire de la centrale, pour que ce soit nous qui soit le locataire du terrain où ce qu'il y a l'accès à la rivière, pour garantir cet accès public.

Ça, c'est juste une parenthèse pour vous dire que les démarches administratives peuvent être assez compliquées des fois dans ce domaine-là.

Ceci dit, on a quand même depuis quatre (4) ans maintenant qu'on attire des gens, et on attire beaucoup de gens. On n'a pas fait beaucoup de publicité, mais je dois vous dire qu'à cet endroit-là, la qualité de l'eau était de bonne qualité pour la pratique de la baignade notamment, ce qui fait qu'il y a les beaux dimanches de l'été, quand il fait chaud, on peut se ramasser facilement avec une centaine de voitures de parkées le long de la petite route de terre ou sur le petit stationnement qu'on a. Ce qui évidemment nous occasionne un peu des problèmes avec notre voisin; ça, on est un peu victime de notre succès, d'une part. Mais ça, c'est une autre histoire.

Mais il y a des choses sur lesquelles on a été obligé de se pencher, c'est parce que d'une part, l'endroit où est situé notre accès à la rivière, c'est situé dans une portion où il y a une partie du débit de la rivière qui est court-circuité pour les besoins de production de la centrale hydroélectrique. C'est la Centrale de Saint-Raphaël qui est en opération depuis maintenant, si je ne me trompe pas, 1992.

215 Et cette centrale-là, moi, j'ai fait une intervention notamment, je suis allé témoigner à la commission d'enquête sur les producteurs privés, j'ai pas le nom exact de la commission d'enquête, mais je pense que vous devez être au courant de cette commission d'enquête là sur les producteurs privés d'électricité, où on avait attiré l'attention sur le fait que souvent, le débit, ce qu'on appelle le débit réservé, en fait, qui s'écoule dans la rivière, était insuffisant.

220 Et après notamment après avoir porté plainte au ministère de l'Environnement, ce qu'on a reçu comme lettre, c'est que, bien, le monsieur de la centrale, finalement, on lui avait pas donné de certificat d'autorisation.

225 Autrement dit, il était pas tenu de respecter une norme de débit réservé pour l'exploitation de sa centrale. Ce qui fait qu'on a fait des approches quand même avec le propriétaire pour arriver à des ententes à l'amiable, sauf qu'encore l'été passé, moi, j'étais pas là, mais mes collègues ont suivi le dossier et ont pris notamment des photos, et on est arrivé avec des photos notamment qui nous ont montré des portions asséchées de la rivière, qui sont tout à fait comparables à des photos qui avaient été prises en 1964, à l'époque où c'était Québec Power ou Hydro-Québec, au début d'Hydro-Québec qui exploitait la rivière, où à ce moment-là il n'y avait pas de norme, des photos d'assèchement qui sont comparables, d'une part. Ça, c'est le premier problème.

235 Il y a un autre problème, c'est qu'à peu près peut-être un demi-kilomètre avant notre site d'accès à la rivière, il y a un ruisseau qui arrive, et ce ruisseau-là draine un rang à vocation agricole, on va dire, comme bien d'autres rangs avec des ruisseaux qui drainent des secteurs à vocation agricole. Et quand je vous ai dit qu'on a fait des travaux de terrain, sur notre bassin versant, on a entrepris des relevés pour dresser l'état de la qualité des habitats aquatiques sur trente (30) ruisseaux de notre bassin versant.

240 Et sur ces trente (30) ruisseaux-là, on s'est rendu compte qu'il y avait vraiment deux (2) ruisseaux sur lesquels c'était plus pertinent d'intervenir, parce que la dégradation était plus importante.

245 Je vous résume simplement ce qu'on a observé...

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Si vous voulez formuler vos questions!

PAR M. SIMON ARBOUR:

255 O.K. Un des gros problèmes qu'on a observé, entre autres c'est le drainage forestier. Beaucoup des frayères qu'on a observées, notamment, étaient ensablées suite à des activités, soit d'aménagement de chemins forestiers, ou encore du drainage forestier. Et des problèmes aussi de contamination, je dirais, de pollution fertilisante qui provenait soit de source municipale, une source municipale entre autres, et aussi de source agricole.

260 Dans le cas de ce ruisseau-là qui nous intéresse, on a fait des relevés de coliformes fécaux, ce ne sont pas des relevés de nitrates et de phosphate habituels, mais on a fait des tests au niveau des coliformes fécaux, pour se rendre compte qu'à une certaine période l'été passé, on a mesuré des quantités de coliformes fécaux de deux mille cinq cents (2500) coliformes au cent (100) millilitres dans ce cours d'eau là.

265 Et même que sur notre site de baignade, on s'est rendu compte qu'à un moment donné, il y avait des travaux qui avaient été faits, on avait été faire un échantillonnage, puis on a mesuré deux mille (2000) coliformes à l'endroit de notre site de baignade!

270 Ce qui fait qu'on a comme un problème, nous autres, l'été prochain sur les bois, est-ce qu'on va mettre une pancarte sur le bord de la rivière...

PAR LE PRÉSIDENT:

275 Si vous dites ça à monsieur Lainesse, il va fermer votre plage.

PAR M. SIMON ARBOUR:

280 C'est ça. Ou en tout cas, peut-être. Bref, nous autres, ce qui nous intéresse, c'est les solutions. Parce qu'en plus, finalement...

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Je vais vous arrêter, parce que là, vous allez me poser une question maintenant. J'ai bien compris votre situation.

PAR M. SIMON ARBOUR:

290 Juste un dernier point, c'est que le problème de pollution se trouve accentué par la contrainte sur la quantité d'eau qu'apporte la rivière. Normalement, on pourrait s'attendre à ce que la rivière vienne diluer, mais en plus, vu qu'on se trouve dans une portion où le débit est court-circuité, le problème de pollution s'en trouve d'autant accentué.

295 Donc ma première question, ça touche justement les débits réservés. Et là, je pense que le ministère de l'Environnement ou les Ressources naturelles vont peut-être pouvoir me répondre là-dessus. Est-ce qu'on peut s'attendre à une normalisation des seuils de débit réservé comparable par exemple au critère du Q2-7 qui a été souvent évoqué dans ce domaine-là, et ce, pour toutes les centrales actuellement en exploitation dans la région?

PAR LE PRÉSIDENT:

300

Monsieur Latulippe, j'imagine que vous devez être au courant, vous le directeur régional, de la centrale en question. Quel est le nom de cette centrale-là, monsieur?

PAR M. SIMON ARBOUR:

C'est la Centrale de Saint-Raphaël.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

Monsieur le Président, concernant l'ensemble des centrales du Québec, effectivement, il y a eu un débat au ministère depuis quelques années, pour s'assurer maintenant, lorsque des certificats d'autorisation qui sont émis sur des minicentrales ou des minibarrages, aient ce débit réservé là qui soit attaché maintenant au certificat d'autorisation.

Et je vous dirais, c'est peut-être la fusion entre le ministère de l'Environnement et de la Faune des années 95 qui nous a amenés à prendre conscience de ça, parce que dans le fond, auparavant, les CA étaient émis par le ministère de l'Environnement, et la Faune étant un ministère à part, souvent il y avait comme un manque de dialogue. La fusion des deux (2) ministères a fait en sorte que maintenant, c'est une préoccupation qui est presque présente lors d'émission des certificats dans les nouvelles minicentrales.

Dans le cas qui nous préoccupe, l'information que j'ai, et elle est sans doute incomplète, il y a pas eu d'autorisation qui a été émise dans cet ouvrage-là en particulier. Ça avait été considéré à l'époque comme une remise en état.

Et est-ce qu'on peut considérer ça comme une erreur, un oubli, ou quoi que ce soit! Je veux pas le qualifier, mais effectivement, il y a pas eu de débit réservé indiqué à ce moment-là au certificat d'autorisation, et actuellement, la Direction régionale est en négociation avec le promoteur ou le propriétaire pour effectivement éventuellement arriver à une entente, pour qu'il y ait un débit réservé dans la portion que le citoyen ce soir fait référence.

Ça fait qu'actuellement, on est en négociation pour en arriver à une entente de gré à gré sur la bonne foi du propriétaire, pour avoir ce débit réservé là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que dans votre démarche, vous impliquez dans la négociation avec le propriétaire, est-ce que vous impliquez le Comité de restauration de la rivière Du Sud, Les amis de la rivière Du Sud?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

345 Écoutez, je peux pas répondre avec certitude, là. Chose certaine, si le comité n'est pas impliqué dedans, je m'assurerai que dans les prochaines démarches, il le sera.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 O.K. D'une manière plus générale maintenant, est-ce qu'il y a une perspective de normalisation de ce que monsieur appelle le Règlement Q2-7 pour qu'il y ait une espèce de manière standardisée de procéder à l'égard des petites centrales?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

355 Je vous dirais que depuis quelques années, effectivement la notion de débit réservé est omniprésente lors d'autorisation des nouvelles minicentrales ou des ouvrages, parce que dans le fond, ça peut être un ouvrage comme une minicentrale.

360 C'est vraiment maintenant une préoccupation qu'on a de s'assurer ce débit réservé là, et ça fait souvent l'objet de discussions assez, je dirais, pas acerbes, mais assez corsées, parce que dans le fond, c'est d'économie qu'on parle, lorsqu'on parle de débit réservé.

PAR LE PRÉSIDENT:

365 C'est bien sûr. Donc dans le cas de Saint-Raphaël, c'est plus un incident de parcours, et peut-être le fait qu'on a considéré qu'il s'agissait non pas d'une nouvelle centrale, mais d'une remise en état, qui a fait qu'on a oublié d'y adjoindre des conditions de débit réservé?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

370 Sans porter de jugement de valeur, le certificat d'autorisation est émis par la direction centrale et non par la Direction régionale, c'est-à-dire l'autorisation, parce que dans le fond, ici, on parle d'autorisation de remise en état.

375 Et il y aurait eu, là, selon l'information que j'ai, il y aurait eu comme un oubli où cet aspect de débit réservé là n'avait pas été tenu en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Très bien.

385 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

D'où l'importance de consulter les directions régionales! Mais expliquez-nous un peu la notion de débit réservé, là.

390 Est-ce que c'est un débit garanti en permanence, c'est un débit minimum pour lequel il y a un engagement ou quoi?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

395 Je dirais que d'abord chaque dossier est étudié à sa juste valeur, et dépendamment aussi dans quel type d'habitat on se retrouve.

400 Je vous donnerais un exemple. En Estrie, le barrage qui a été construit à Windsor, où il y a un débit réservé durant la période de frai, entre autres au doré, l'achigan, parce qu'il y a des frayères juste au pied du barrage, donc on a un débit beaucoup plus grand en période de frai et un débit permanent à l'année qui, je pense, de ce barrage-là, trois mètres cubes-seconde (3 m³/s).

405 Donc je veux dire, souvent il peut y avoir un débit réservé sur douze (12) mois, mais il peut y avoir aussi, pendant une période donnée, s'il y a des habitats fauniques particuliers ou des frayères, un débit plus grand pour permettre, dans le fond, un apport d'eau qui n'aura pas de contrainte sur la période de frai.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Ça va!

PAR M. SIMON ARBOUR:

415 Oui, ça va. Je vous remercie. En tout cas, je vais attendre le coup de téléphone de monsieur Boisvenu.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Prenez pas de chance, placez-lui-en un!

PAR M. SIMON ARBOUR:

425 Ma deuxième question touche la restauration des cours d'eau qui, pour moi, est un thème majeur de préoccupation. Je comprends qu'on parle beaucoup des eaux souterraines, c'est peut-être parce que j'ai personnellement concentré surtout mes efforts à ce niveau-là.

Mais il reste, en tout cas, c'est là, je pense, c'est là qu'on retrouve la résultante, en fin de compte de, je dirais, nos négligences, en tout cas, en tant que société. Et c'est ça, c'est que dans le cas précisément que je rapportais tout à l'heure, on fait face notamment à une pollution d'origine

430 agricole qui n'est pas seulement diffuse, mais que sur le parcours du ruisseau, on a vraiment arrivé
à la hauteur par exemple de deux (2) drains qui arrivaient de la ferme, et que c'est là qu'on note
l'augmentation du nombre des coliformes fécaux notamment.

435 Donc pour nous, dans ce cas-là, c'est pas un problème de pollution diffuse qu'on a bien
peur, auquel on fait face, c'est carrément, on pourrait appeler ça, je vais mettre ça entre guillemets,
une sorte de délinquance.

Comme groupe, nous autres, la démarche qu'on veut faire...

440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez l'impression qu'il s'agit d'un déversement, c'est pas simplement...

445 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, carrément. Je pense que les spécialistes vont convenir avec moi que quand on
mesure deux mille cinq cents (2500) coliformes fécaux dans un ruisseau, c'est pas de la pollution
diffuse. En tout cas, je sais pas s'il y a quelqu'un qui veut se prononcer là-dessus.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On verra ça tantôt.

455 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Bon. Mais c'est ça. Ma question, moi, ça touche, en fin de compte, tout le processus qui
est en marche. Est-ce que dans la politique sur l'eau qui va être adoptée, est-ce qu'on peut
s'attendre à ce qu'il va y avoir une politique qui va favoriser la restauration des cours d'eau, en
termes, on peut dire en termes de programme?

460 Je sais que déjà il existe, par exemple, le programme de la Fondation de la faune, je me
souviens plus, qui finance les travaux à cinquante pour cent (50%). On peut aller chercher de
l'argent du côté d'Action Environnement, mais c'est quand même des choses qui sont, je dirais,
ponctuelles, et qui sont quand même mélangées, à part, si je mets de côté la Fondation de la
465 faune, au niveau de l'environnement, c'est quand même dilué à travers tous les autres efforts.

Est-ce qu'on pourrait s'attendre ou ça pourrait être, en tout cas personnellement, je
soumettrais comme suggestion, comme suite au programme d'assainissement des eaux, où on a
doté des équipements, où on s'est équipé, mais là, la deuxième partie du travail, ce serait de
470 restaurer nos cours d'eau. Et là-dessus, on pourrait se fixer des barèmes, par exemple au niveau
de certains barèmes au niveau biologique par exemple, de savoir que par exemple, il y a trente (30)

ans, on avait telle espèce de poisson qui était là et qui a disparu, mais est-ce qu'on peut faire revenir ce poisson-là!

475 C'est ça. Est-ce qu'on peut s'attendre à ce qu'il va y avoir une politique favorisant la restauration des cours d'eau?

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Je suis certain que vous allez nous dire ça dans un mémoire, d'une manière comme une proposition, mais il y a une chose intéressante dans ce que vous avez dit, là. C'est d'abord la constatation de la pollution que vous avez faite; quand vous l'avez faite, est-ce que vous avez alerté le ministère de l'Environnement?

485 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Nous, on a quand même comme approche d'abord d'aller voir les propriétaires. Parce qu'on se dit, plutôt que d'étaler des chicanes au grand jour, on préférerait approcher le propriétaire.

490 Ceci dit, toutefois, nous, on connaît les relations de cet exploitant-là avec ses voisins, puis on sait déjà qu'elles sont pas très bonnes, on va aller le voir, mais il y a bien des bonnes chances qu'on se fasse virer de bord.

495 Ça fait qu'à ce moment-là, oui, on va aller voir le ministère de l'Environnement. Mais là-dessus, encore là, il y a déjà des démarches qu'on a faites par le passé, il y a quelques années je dirais...

PAR LE PRÉSIDENT:

500 Dans le cas en question, êtes-vous allé voir votre voisin?

PAR M. SIMON ARBOUR:

505 On va y aller d'ici le début de l'été, c'est certain.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. Et vous avez pas logé de plainte au ministère de l'Environnement?

510 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Pas encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

515 Pas encore. Donc vous espérez d'abord corriger, obtenir une correction personnelle de l'individu, avant de déposer une plainte.

PAR M. SIMON ARBOUR:

520 Oui. On privilégie cette approche-là qui est en fait un dialogue. Nous, on préfère ouvrir un dialogue plutôt que d'y aller avec une procédure légale.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Très bien.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

530 Sur la rivière Du Sud, le fait qu'il y ait trois (3) barrages sur une même rivière, qui produisent, selon votre document, un effet synergique, pouvez-vous nous expliquer un petit peu qu'est-ce que c'est, l'effet synergique?

Est-ce que c'est sur l'hydraulicité, sur les habitats fauniques, sur les usages possibles, sur la qualité de l'eau?

535

PAR M. PIERRE BOISVENU:

Monsieur le Président, on peut demander à madame Poiré de tenter de donner une explication.

540

PAR Mme ESTHER POIRÉ:

Oui monsieur le Président. Un effet synergique, c'est que l'effet combiné des trois (3) centrales est plus grand que l'effet de chacune des centrales prises séparément.

545

Dans le document, je crois qu'on fait plutôt référence à l'effet hydraulique. Il est possible que les effets combinés de chacune des centrales, l'effet hydraulique soit sur les crues ou soit sur les débits, soit différent de ce qu'il serait s'il y avait une des trois (3) centrales ou les trois (3) centrales prises séparément.

550

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bon, on ne le mentionne pas, c'est pour ça que je pose la question.

555 Donc l'effet le plus important, c'est l'effet hydraulique?

PAR Mme ESTHER POIRÉ:

Je croirais.

560 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

La synergie, c'est au plan hydraulique?

565 **PAR Mme ESTHER POIRÉ:**

Je croirais que dans le cas d'une centrale...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

570 Et par exemple, l'effet sur des habitats fauniques, sur les écosystèmes, est-ce que le fait qu'il y en a trois (3) centrales sur une même rivière, est-ce que ce sont des effets qui s'additionnent?

575 **PAR Mme ESTHER POIRÉ:**

Il pourrait y avoir des effets qui s'additionnent, je connais pas particulièrement ce cas-là, mais ce serait possible qu'il y ait des effets qui s'additionnent, par exemple pour avoir des crues plus fortes ou des étiages plus forts, qui pourraient éventuellement avoir un effet sur les écosystèmes aquatiques.

580 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Monsieur Arbour, est-ce que vous êtes au courant si cet aspect-là a été évalué? Vous autres à Saint-Raphaël, est-ce que vous êtes la dernière des centrales?

585 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

590 Nous personnellement, nous comme groupe, on s'est surtout intéressé aux deux (2) centrales qui sont à Saint-Raphaël. Malheureusement, on n'a pas pu suivre ce qui s'est passé du côté de la centrale qui est à Montmagny, qui se trouve en fait à l'embouchure complètement de la rivière.

Mais si je peux simplement passer un commentaire sur ce que vous avez dit au niveau des effets synergiques, il y a quand même l'effet de barrière qui s'additionne au niveau des barrages.

595 Ceci dit, dans le cas de la rivière Du Sud, on avait affaire quand même à des barrières qui étaient naturellement présentes, c'était des parcours de chute où par exemple, la migration des poissons entre les différents - le poisson peut descendre, mais il remontera pas. Puis c'était des barrières qui étaient, somme toute, naturellement présentes, à l'exception peut-être du premier barrage à l'embouchure de la rivière qui a occasionné la disparition dont on pense au moins de

600

deux (2) espèces de poissons, le saumon Atlantique et l'alose savoureuse qui frayait autrefois dans la rivière du Sud.

PAR LE PRÉSIDENT:

605

Il y a un bout de question que vous avez posé sur lequel j'ai pas relayé encore la question au ministère de l'Environnement, mais je l'ai pas oublié.

610

Est-ce qu'il y a dans vos intentions, une politique pour restaurer les cours d'eau?

615

Monsieur a évoqué tantôt que le programme d'assainissement correspondait sans doute à une telle intention. On a retrouvé un certain nombre d'usages, on a nettoyé des cours d'eau, de manière appréciable, notamment le Saint-Laurent; est-ce qu'il est envisageable d'avoir un programme spécifique de restauration des cours d'eau, maintenant qu'on a mis en place des équipements un peu partout?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

620

La façon qu'on procède, monsieur le Président, actuellement avec les associations, le ministère offre l'encadrement professionnel. Donc souvent un soutien de biologiste ou d'ingénieur dans le domaine hydraulique. Et on assiste les organismes du milieu qui se prennent en main, on les assiste dans leurs demandes de subventions, particulièrement au niveau de la Fondation de la faune qui a des programmes spécifiques de financement pour la réhabilitation ou l'aménagement d'habitats fauniques, particulièrement dans les cours d'eau, et ça, c'est récent quand même, on parle de quatre-cinq (4-5) ans où vraiment, ces programmes-là sont disponibles maintenant.

625

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Est-ce que vous l'avez encore avec la nouvelle réforme administrative du ministère qui enlève la Faune au ministère de l'Environnement et de la Faune?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

635

Jusqu'à nouvel ordre, oui. C'est-à-dire que le secteur faune devrait se retrouver incessamment, on parle dans les mois à venir, dans une nouvelle structure administrative, donc ils ne relèveront plus des directeurs régionaux de l'Environnement, ils vont relever d'une structure qu'on va connaître ou que le ministre devrait annoncer dans les semaines qui viennent.

640

Et on dit également que le rôle de la Fondation de la faune à ce niveau-là pourrait être renforcé au niveau du soutien des organismes du milieu dans le financement de travaux de réhabilitation et d'aménagement d'habitats fauniques.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Alors ce que vous offrez actuellement, c'est des services techniques ainsi qu'un soutien pour obtenir éventuellement des subventions de la part de la Fédération québécoise de la faune, pour des organismes intéressés à restaurer les rivières?

650 **PAR M. PIERRE BOISVENU:**

 À titre d'exemple, dans le fond, on travaille beaucoup avec l'organisme, et lorsque la problématique est étendue dans un cours d'eau, ce qu'on va faire avec eux, c'est de porter un diagnostic, également avec eux arrêter des solutions, et ensuite, faire une espèce de plan d'action sur trois-quatre-cinq (3-4-5) ans.

655 Parce que la réhabilitation d'habitats fauniques, ça se fait pas dans une saison, c'est souvent des travaux sur quatre-cinq (4-5) ans. Donc on travaille avec l'organisme pour bâtir avec l'organisme, je dirais, un plan d'amélioration.

660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Je vous ferai remarquer que pour monsieur, c'est pas uniquement les habitats fauniques qu'il vise, c'est aussi un certain nombre d'usages. Quand il parle d'une plage que les gens peuvent fréquenter, il y a des usages plus diversifiés.

665 **PAR M. PIERRE BOISVENU:**

 On peut prendre l'ensemble des éléments qui composent l'utilisation d'un cours d'eau, pas seulement la pêche, on peut prendre également d'autres éléments.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 O.K. Est-ce que vous avez travaillé, est-ce que votre ministère a travaillé avec le Mouvement des amis de la rivière Du Sud?

675 **PAR M. PIERRE BOISVENU:**

 Là, il va falloir que je pose la question à mes collaborateurs.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

685 Non, mais je vais vérifier auprès de monsieur. Laissez faire, je vais le savoir de l'autre côté.

PAR M. SIMON ARBOUR:

690 Oui, on a eu des contacts avec un des biologistes du secteur faune, où on transmettait nos résultats. Nos résultats ne sont pas nécessairement tous disponibles encore sous forme de rapport, mais on a quand même transmis nos données au ministère.

695 Mais par contre, quand on parle d'encadrement professionnel au niveau de la préparation des demandes de subventions, ça, c'est peut-être nous autres qui n'est pas allé cogner à la porte, mais je vais vous dire que la plupart du temps, nos demandes de subventions, on les a préparées tout seul.

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Et si vous les avez eues, c'est parce que vous êtes efficaces!

 Est-ce que ça va pour l'aspect de programme de restauration, monsieur Arbour?

PAR M. SIMON ARBOUR:

705 Oui. Bien, le programme, j'avais aussi soulevé le mot politique de restauration. Dans le sens d'affirmation et de, peut-être, je sais que la volonté, je pense que le fait que les programmes existent, c'est déjà une affirmation de la volonté, mais est-ce que...

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Vous aimeriez quelque chose de plus explicite encore?

PAR M. SIMON ARBOUR:

715 Oui. Est-ce qu'on peut s'attendre à quelque chose de plus explicite dans ce sens-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

720 Je gage de la réponse. Monsieur Latulippe.

725 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

 Vous allez peut-être être surpris! Nous avons déposé le guide de protection de la Politique de protection des rives, et donc c'est un guide de bonnes pratiques pour l'aménagement des rives et des cours d'eau.

730

Alors dans ce guide-là, on retrouve la façon d'établir, et j'entrerais certainement pas dans un détail que je connais pas, mais la construction de perrés et d'enrochement spécifique à la protection du cours d'eau, d'une façon adéquate et selon les règles de l'art.

735

Je pense que déjà, ce guide-là pourrait certainement contribuer à l'intervenant pour la protection.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Mais prenons la question de plus large! Partons du constat qu'on a affirmé depuis deux (2) semaines, de vingt-quatre mille (24 000) et plus kilomètres de ruisseaux, de petits cours d'eau qui ont été profondément transformés par des interventions dans le milieu, maintenant qu'on commence à avoir des stratégies concertées, un peu mieux contrôler les polluants, à préciser les responsabilités, est-ce qu'on peut envisager un programme plus fondamental de restauration de rivières pour redonner aux petites rivières et aux ruisseaux leur fonction écologique primaire?

745

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

750

Là, je comprends mieux votre intervention de départ où vous seriez pas étonné de ma réponse!

C'est une approche dont on devra, selon le mémoire qui vous sera déposé, tenir compte éventuellement dans la rédaction d'une politique.

755

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Justement, monsieur Arbour, vous mentionniez tout à l'heure qu'il y a une trentaine de ruisseaux dans le bassin de la rivière Du Sud, et que vous aviez détecté des problèmes issus du drainage forestier et de l'aménagement de chemins forestiers.

760

Comment ces problèmes-là ont été pris en compte ou adressés ou réglés, est-ce qu'il y a eu des actions qui ont été prises?

PAR M. SIMON ARBOUR:

765

Présentement, c'est simplement, on est encore à l'étape des constats. Parce qu'ensuite, une fois qu'on a fait, si vous voulez un résumé, on a fait d'abord une couverture spatiale de la partie supérieure du bassin versant, c'est trente (30) ruisseaux parmi peut-être cinquante (50) ou cent (100) ruisseaux qu'il y a, mais on en a fait trente (30), les trente (30) qu'on jugeait les plus importants.

770

Et là-dessus, finalement, pour ensuite passer à l'étape de restauration, on s'est concentré sur deux (2) ruisseaux pour préparer les plans de restauration.

775 Donc, c'est ensuite sur ces deux (2) ruisseaux-là qu'on va faire des approches, qu'on a préparé le plan, puis ensuite, l'étape suivante, c'est d'aller rencontrer les propriétaires.

780 Ceci dit, il y a eu des occasions quand même où on a parlé à certains propriétaires forestiers pour attirer leur attention là-dessus, mais souvent, les impacts, par exemple d'un chemin ou d'un fossé forestier, s'observent pas - bien, on les voit, nous autres!

785 Juste pour vous donner une image simple: souvent les ruisseaux qu'on a faits traversaient les lignes de lots, donc on passait d'un lot à l'autre; souvent, c'était très évident de voir l'attention qu'un propriétaire faisait à son cours d'eau. C'était genre, un cours d'eau, une portion de cours d'eau, il était boisé, c'était une belle bande riveraine, le cours d'eau était beau.

790 Tu arrivais chez le voisin, toute la végétation était enlevée, il y avait un grand chemin qui passait à travers, on appelle ça une "calvette", en tout cas, avec le sable qui descend. On peut lire la personnalité de chacun des propriétaires en traversant d'un lot à l'autre, en fait, ce qui est très intéressant en passant.

795 Mais des fois, l'impact, par exemple, sur une frayère. Si une frayère qui est, par exemple, je sais pas, moi, à cinq cents (500) mètres, qui est en bas du lot du propriétaire, l'impact de son chemin comme tel sur la frayère se verra pas immédiatement sur sa propriété à lui, mais par contre va se voir peut-être justement à un demi-kilomètre plus bas.

800 Donc c'est pour ça qu'en fait, il faut, comme on dit, prendre le ruisseau au complet et le remonter. Et ça, c'est une approche non seulement par bassin versant, mais par sous-bassin versant. Et quand on parle de comité de bassin versant, nous autres, ce qui risque d'arriver à un moment donné, c'est qu'on va travailler à une échelle beaucoup plus fine, avec des comités de sous-bassin où vraiment, on va travailler directement avec les propriétaires pour dire, bien, il y a une valeur foncière qui est rattachée à votre cours d'eau, il y a des choses que vous faites que vous ne devriez pas faire ou que vous devriez faire.

805 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

810 Monsieur Daigle, étant donné qu'il s'agit d'exploitation forestière, avez-vous des commentaires?

810 **PAR M. ANDRÉ DAIGLE:**

Il me reste à vérifier, là, si on parle plus d'intervention sur terre publique ou sur les boisés privés?

815

PAR M. SIMON ARBOUR:

C'est sur boisés privés dont je parle présentement. Mais on a fait des ruisseaux en terre publique qui étaient pas en très bon état non plus.

820

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors écoutez, je pense que vous venez de nous montrer un portrait de gens, comme vous dites, non pas macro, mais micro, très proches des réalités, avec une ténacité et une conviction assez exceptionnelles. Je pense qu'on doit vous remercier de cette communication.

825

Par rapport donc au problème que vous soulevez sur une politique plus globale, je suis sûr que vous allez revenir pour essayer de convaincre la Commission de retenir ce genre de proposition là dans son rapport. Mais c'est tout à fait dans les objets de la Commission, de réfléchir avec vous sur ça et de voir quelles sont les recommandations qu'on peut faire au gouvernement.

830

PAR M. SIMON ARBOUR:

Ça me fait plaisir de contribuer.

835

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

840

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

845 Monsieur le Président, pendant que monsieur Arbour va céder sa place, il a fait allusion, monsieur Arbour, à des suites à donner au programme d'assainissement des eaux. Ma question s'adresse au ministère de l'Environnement.

850 Dans le portrait régional que vous faites à la page 15, vous mentionnez que:

 "Compte tenu que plusieurs municipalités de la région sont caractérisées par un développement industriel ou résidentiel important, certaines stations d'épuration devront, dans un avenir rapproché, faire l'objet d'améliorations significatives."

855 Qu'est-ce que ça signifie, ce mot significatif dans votre texte, et ça peut impliquer, pour ces municipalités, quel ordre de grandeur de coûts?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

860 Madame la Commissaire, je laisserais mon collaborateur Jean-Marc Lachance peut-être à s'exprimer sur le sujet.

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

865 En fait, c'est parce que les stations, comme c'est dit dans le texte, au niveau soit municipal ou industriel, il y a des apports supplémentaires.

870 Donc avec les années, ces stations-là vont atteindre leur capacité de traitement et d'efficacité. Mais en termes de coûts, on n'est pas en mesure de vous quantifier ces choses-là. C'est des prévisions normales en termes d'évolution, un constat qu'on a fait tout simplement, là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

875 Mais elles sont quand même pas très vieilles, on voit qu'elles ont été construites il y a plus de dix (10) ans, dans ce document que vous nous avez remis. Cette augmentation donc de services à fournir semble à ce point important que vous disiez que dans un délai rapide, il faut déjà modifier ou la changer?

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

880 On a environ quinze (15) stations qui ont atteint quatre-vingt-dix pour cent (90%) du débit de conception. C'est à partir de ce constat-là qu'on a fait cette remarque-là, une quinzaine de stations, là.

885

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bon, alors, qu'est-ce que ça signifie, quel est le type d'épuration que ces municipalités-là, que ces stations-là fournissent présentement?

890

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

De façon habituelle, c'est surtout des étangs aérés, là, pour la plupart. Mais il y a quand même d'autres types de traitements, j'ai pas le détail de chacune des stations.

895

Mais de façon générale, sur le territoire, c'est des stations par étang aéré.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

900

Alors l'impact sur l'environnement de la rapide désuétude de ces services-là...

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

905

Bien ils sont pas, comme je vous dis, ils sont pas quand même désuets, là. On parle de, on est à peu près à quatre-vingt-dix pour cent (90%), elles sont encore très fonctionnelles.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

910

Mais elles vont avoir de la difficulté à fournir bientôt. Est-ce que vous envisagez un impact rapide, là?

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

915

Pour un certain nombre d'elles, oui. Il y aura des investissements à faire, mais c'est pas impossible, c'est des choses qui peuvent se faire techniquement, là, ça peut se faire. C'est des organisations, de l'amélioration en termes d'efficacité, tout ça, ça peut se faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

920

Dans un étang aéré, quand vous avez trop de quantité, ce qui arrive, c'est que votre étang devient moins efficace, le temps de séjour est plus lent, est plus rapide, pardon, et moins grand, et donc votre étang devient moins efficace, c'est ça qui se produit?

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

925

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à ce moment-là, la solution, c'est d'agrandir l'étang?

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

Il y a d'autres solutions, je pense en termes d'aération aussi où on peut améliorer aussi l'efficacité du traitement, si on a un peu moins de jours de rétention.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Avez-vous l'impression que les municipalités sont alertées de cette éventualité-là, et qu'elles intègrent ce genre de problématique à leurs hypothèses de développement?

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

Je vous dirais, actuellement, je suis pas sûr qu'elles sont toutes conscientes, mais le ministère vient d'implanter une nouvelle procédure justement dans l'analyse qu'on fait des projets, des projets d'agrandissement, puis c'est ce qu'on demande un peu maintenant aux municipalités, de valider, de faire du suivi de façon efficace, et de le faire tout le temps. Et justement, de vérifier ces données-là. C'est des données qu'on leur demande maintenant.

Donc dans l'avenir, ils vont être très sensibilisés à tout nouveau développement, parce qu'ils auront à produire ces informations-là et ces données-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Du côté des Affaires municipales, est-ce que vous êtes alertés, je sais pas si on peut appeler ça de la croissance, en tout cas, de la croissance de la consommation d'eau et de la population dans certaines de ces villes-là et donc de la nécessité d'ajuster les stations potentiellement?

PAR M. YVAN DUMONT:

Je peux peut-être apporter certaines précisions. Effectivement, dans le cas présent, on parle de petites stations d'épuration de type étang aéré, donc comme vous l'avez mentionné tantôt, la performance est fonction du temps de rétention.

Et il faut comprendre aussi que souvent, même si on atteint la capacité nominale de ces stations-là, que la performance demeure, donc il y a des critères théoriques qui ont conduit à la conception de ces équipements-là.

970 Mais dans les faits, même si la capacité nominale, en termes hydrauliques est atteinte, il y a des performances qui peuvent être quand même maintenues.

975 Donc évidemment, c'est un seuil d'alerte quand on atteint la capacité nominale, mais ça veut pas nécessairement dire qu'on doit en urgence augmenter, faire des modifications au système, d'une part.

980 Par ailleurs, c'est vrai qu'il y a, dans le cas de petites stations, quand veut s'implanter une industrie qui a des rejets importants, à ce moment-là ça cause problème au niveau de la capacité de traitement des installations municipales. Et souvent, ce qu'on remarque dans ces cas-là, c'est que les municipalités sont prises avec une problématique quand ils veulent accueillir un usager avec des rejets importants d'eaux usées.

Mais c'est assez souvent des problématiques qui vont se poser cas par cas, là, et non pas nécessairement de façon générale, en tout cas, à ce moment-ci.

985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Remarquez que je trouve intéressant que le ministère par ailleurs dans son document ait sonné l'alerte là-dessus, puisqu'il y a une vigilance qui est absolument essentielle.

990 **PAR M. PIERRE BOISVENU:**

Je veux juste rajouter, monsieur le Président, si vous le permettez! Effectivement, c'est un son de cloche qui s'est allumé dernièrement. Je pense que la région Chaudière-Appalaches est un peu victime de son développement économique.

995 'est une des régions les plus dynamiques au Québec, et effectivement, les discussions qu'on a avec les municipalités depuis, là, je dirais un an et dans les semaines qui viennent, effectivement à deux (2) niveaux on va intervenir en termes de plan stratégique, c'est l'eau potable - on le traitait dans le document cet après-midi - et le traitement des eaux usées.

1000 C'est vraiment des préoccupations qu'on va avoir dans les discussions qu'on a avec eux.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1005 Vous avez aussi écrit que sur les soixante-quinze (75) stations d'épuration, il y en a cinquante-neuf (59) qui ont leur avis de conformité, qu'est-ce qui se passe avec les seize (16) autres?

1010 **PAR M. PIERRE BOISVENU:**

Le collègue du MAM pourrait répondre à cette question-là.

PAR M. YVAN DUMONT:

1015 C'est-à-dire que les seize (16) autres sont toujours dans leur étape qu'on appelle de rodage, de mise en service. Les vérifications pour s'assurer que leurs performances sont conformes aux objectifs qui avaient été fixés ne sont pas complétées, donc les stations n'ont pas, à ce moment-là, reçu leur avis de conformité et n'ont pas été, en quelque sorte, livrées définitivement à la municipalité.

1020

GUY DIONNE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Guy Dionne s'il vous plaît. Bonjour monsieur Dionne.

1025

PAR M. GUY DIONNE:

Oui. Je me présente, Guy Dionne de Saint-Charles-de-Bellechasse. Ce que vous voyez sur votre papier, quand j'ai enregistré mon nom, je suis rendu à Lévis. Vous allez savoir pourquoi on est rendu là.

1030

Je voudrais vous montrer avant ce que j'ai reçu dans mon puits artésien. Est-ce que vous êtes capable de deviner ça?

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je sens que vous voulez me poser une intrigue et que vous avez la réponse. Alors retournez à votre micro et dites-moi ce que c'est et ce que vous avez fait.

1040

PAR M. GUY DIONNE:

J'ai fait deux (2) plaintes à l'Environnement, au ministère de l'Agriculture, et à Santé publique. La première plainte, comme vous le dites, c'est du détergent de laiterie qui vient de sur mon voisin. J'ai reçu du lait caillé en 1989. Le producteur a avoué, et l'Environnement a donné un permis pour sa citerne et ses égouts de laiterie dans sa citerne. Rien a été fait conforme à l'environnement.

1045

En mai, le 2 mai 1996, nous nous sommes aperçu que l'eau était plus potable. J'ai appelé l'Environnement, et j'ai écrit pour dénoncer les problèmes que j'ai avec...

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec votre voisin sans doute?

1055

PAR M. GUY DIONNE:

Oui, le même producteur. On n'a plus d'eau chaude. Nous prenons des douches et ça chauffait. Le producteur pareil avait pas d'eau chaude lui aussi.

1060

En juin, j'ai reçu, pour la deuxième fois, du lait caillé. Ça, m'a vous expliquer pourquoi. Le refroidisseur, admettons, le producteur, son refroidisseur arrête en pleine nuit, puis il envoie du lait caillé dans la terre, O.K.! Et j'ai appelé l'Environnement pour venir constater et des preuves

encourues. Et ils m'ont répondu que nous n'avons pas le temps, ce n'est pas grave, on l'a oublié, ça va nous coûter trop cher pour le poursuivre, on a perdu votre dossier. Vers la fin: nous sommes tannés de vous entendre parler!

L'Environnement, ils sont venus en novembre 96, après six (6) mois après que le producteur fautif a vidé son "crockpot", j'appelle ça un tuyau rond, et tout nettoyé ses tuyaux. Des échantillons pour savoir si c'est vrai.

Le technicien et l'inspecteur de l'Environnement ont pris de l'eau traitée au lieu de prendre de l'eau brute. Le pH, cette journée-là, était à cinq point cinq (5,5). Et l'échantillonnage a resté deux (2) mois sur les tablettes avant de faire des analyses, c'est faux. Il faut analyser dans les vingt-quatre (24) heures certains paramètres.

Je reviens aux deuxièmes plaintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes pas obligé de les lire, regardez-moi, on va se parler tranquillement!

Vous m'avez parlé d'une plainte en 1996?

PAR M. GUY DIONNE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

En 1989, vous aviez pas fait de plainte, vous aviez eu du lait caillé?

PAR M. GUY DIONNE:

Non, j'ai été voir le producteur. Il a avoué que c'est son lait qui s'en venait chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

À propos, vous m'avez dit que vous êtes de Saint-Charles-de-Bellechasse?

PAR M. GUY DIONNE:

Oui, dans le rang Hêtrière-Ouest. L'année 96, ils ont manifesté contre les porcheries, j'étais le seul, moi, que j'étais pour la porcherie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc en 96, vous avez adressé une plainte à qui?

PAR M. GUY DIONNE:

Ministère de l'Environnement. Par écrit...

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, à quel bureau êtes-vous allé?

PAR M. GUY DIONNE:

À Sainte-Marie-de-Beauce. J'ai pas amené mes dossiers, parce que je voulais pas nommer personne à soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

PAR M. GUY DIONNE:

Parce que vu que c'est public, je pourrais vous les donner, si vous dites que j'ai pas droit à mes dossiers, j'en ai ça d'épais.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, j'enquêterai pas là-dessus, mais on va essayer de comprendre le dossier où vous êtes, là. Donc le 2 mai 1996, vous avez adressé une plainte au ministère de l'Environnement à Sainte-Marie-de-Beauce ici?

PAR M. GUY DIONNE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, l'autre plainte, elle a eu lieu quand?

PAR M. GUY DIONNE:

Au mois de mai pareil, à la fin de mai 1996, sur l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques abusifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez adressé deux (2) plaintes en mai 96...

PAR M. GUY DIONNE:

Une au début, puis une à la fin.

PAR LE PRÉSIDENT:

La première, parce que votre eau n'était plus potable, vous dites?

PAR M. GUY DIONNE:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, j'ai pas bien compris l'affaire des douches d'eau chaude, là, c'était quoi, ça?

PAR M. GUY DIONNE:

Ça, on prenait nos douches, puis ça nous chauffait sur le corps.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, parce que l'eau était contaminée et que ça vous faisait des blessures à la peau?

PAR M. GUY DIONNE:

Oui. J'ai oublié, en 94, il y a une compagnie qui est venue pour venir traiter l'eau. Au bout de trois (3) semaines, ils sont partis, parce qu'ils ont dit que l'eau était non traitable.

En 96, j'ai fait venir une autre compagnie qui était accréditée par le ministère de l'Agriculture, je nommerai pas la compagnie, c'est dans mon rapport. Ils sont venus deux (2) fois pour remettre le système en fonction; tout le dedans, la résine était mangée, le charbon était mangé, tous mes robinets, toute la plomberie était mangée, il restait plus rien.

En 94, j'ai tout refait ma plomberie en 94. En 96, tout était fini.

PAR LE PRÉSIDENT:

1195

O.K. La deuxième plainte en mai 96 que vous avez adressée, c'était pour des raisons, vous m'avez dit, de pollution?

PAR M. GUY DIONNE:

1200

De pollution. Ça, ce qu'ils savaient pas, eux autres, l'Environnement, ça, j'avais un réservoir pour tout ramasser les résidus qui venaient dans mon puits. Ça, ils le savaient pas, eux autres, moi, je l'ai pas dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

Vous, vous avez un puits qui est un puits de surface?

PAR M. GUY DIONNE:

1210

Non, artésien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215

Est-ce qu'il y a quelqu'un au ministère de l'Environnement qui connaît le dossier de monsieur et qui peut nous dire les démarches qui ont été faites de la part du ministère?

PAR M. GUY DIONNE:

1220

Monsieur le Président, c'est le dossier 13 et 16.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

Oui monsieur Boisvenu.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

Monsieur le Président, je laisserais monsieur Jocelyn Roy traiter de ce dossier-là.

PAR M. JOCELYN ROY:

1230

Monsieur le Président, ce dossier-là de monsieur Dionne a fait l'objet au ministère de l'Environnement effectivement de plaintes, deux (2) plaintes, et possiblement plusieurs autres aussi ou plusieurs autres communications.

1235 Il y a eu des échantillons. Dans ce cas-là, d'une façon habituelle, lorsqu'il y a un problème de contamination d'un puits, on demande d'abord à la personne qui est visée de prélever des échantillons afin de faire des vérifications avec les informations qu'on lui fournit.

1240 Dans ce cas-là, on a, après plusieurs démarches et tout ça, on a prélevé nous-mêmes des échantillons, et il y a pas eu de démonstration à l'effet que les eaux du puits étaient contaminées. Des bœux de cette nature-là, on en a vu beaucoup, là, mais quand on a prélevé, il y avait pas de ces contaminations-là.

1245 Par ailleurs, effectivement, les démarches qu'on a faites ont démontré qu'il y avait des fermes dans les environs, une de ma souvenance, mais j'ai pas tout le dossier, où la structure d'entreposage avait pas été faite. On a fait construire la structure d'entreposage.

1250 Les questions d'eaux de laiterie ont été évaluées, et enfin, nos conclusions ont abouti - enfin, on a conclu qu'il y avait pas de contamination du puits provenant des activités agricoles des fermes qui étaient visées, qui étaient dans le secteur et tout ça.

1255 D'autre part, pour ce qui est des questions de maladie et tout ça, ce dossier-là a été travaillé en collaboration et en très haute collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. C'est pas monsieur Lainesse, c'est son collègue qui était au dossier, et je laisserai, si vous voulez, je laisserai peut-être - pour ce qui est du ministère de l'Environnement, on a fait toutes les démarches, et nos conclusions ont été à l'effet que ce dossier-là, on ne pouvait pas satisfaire le client, en ce sens qu'on pouvait pas démontrer des contaminations qui, à notre avis, n'existaient pas au niveau du puits.

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1265 Bon, c'est-à-dire qu'au moment où vous les avez examinées, elles n'existaient pas. Il peut y avoir eu une pollution ponctuelle à un moment donné, liée à un incident, mais quand vous avez vérifié vous-mêmes, la situation vous permettait pas de conclure qu'il y avait anomalie de ce côté-là?

PAR M. JOCELYN ROY:

1270 Absolument, c'est ça. L'autre point, bien, c'est au niveau de la santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 Oui, je vais vérifier auprès de monsieur Lainesse. Est-ce que vous connaissez le dossier en question?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

1280 Oui. Sans entrer dans tous les détails, puisque ceux-là, c'est mon partenaire qui les connaît. Je connais suffisamment des éléments de dossier pour dire qu'à ma connaissance, monsieur Dionne a reçu les égards habituels, c'est-à-dire sur la base de toutes les analyses qui nous ont été fournies. On lui a fourni une interprétation au point de vue de la santé publique de ces résultats-là.

1285 Ces résultats-là lui ont été transmis verbalement par téléphone, par docteur Gingras, mais pour s'assurer que l'information soit dûment, qu'elle demeure dans le temps, je pense bien que docteur Gingras a consigné ça par écrit et le lui a transmis.

1290 Vous avez reçu, je crois, une correspondance de docteur Gingras là-dessus. Et sur la partie possibilité de contamination qui viendrait d'un voisin ou de l'environnement immédiat, il y a eu plusieurs échanges aussi avec le ministère de l'Environnement à ce sujet-là, pour essayer de déterminer, est-ce que, diantre, ce serait possible telle avenue, telle autre, telle autre!

1295 Il y a eu aussi des échantillonnages sur le terrain, et la conclusion chez nous a été que somme toute, on n'avait pas trouvé d'élément particulier qui pouvait affecter la santé du citoyen autrement que ce qui lui a été transmis.

1300 Alors reste qu'on ne peut pas être là quotidiennement, il est pas impossible non plus qu'il y ait eu, encore là, des contaminations ponctuelles, mais sur la base de la connaissance et de l'enquête qu'on a faite conjointement avec le ministère de l'Environnement, on n'a pas trouvé de source particulière, et les résultats, et si on avait d'autres résultats aujourd'hui, notre travail, c'est d'informer le citoyen sur l'interprétation qu'on doit en faire.

1305 Et pour le reste, ça appartient au dossier. Mon voisin de bureau et collègue, docteur Gingras, en connaît peut-être plus, mais sur ce que je connais, je pense qu'on a fait le maximum qu'on a pu faire et vraiment en cherchant pour la peine.

PAR M. GUY DIONNE:

1310 Le 30 janvier 97, on est allé à l'hôpital, ils nous ont dit de sortir de là, on était rouge comme des homards. Parce que j'avais démanché mon système. Il y a de quoi certain à quelque part, monsieur le Président.

1315 Je reviens à madame Gisèle Gallichan, vous avez parlé tantôt de la nappe phréatique. Chez nous, sur huit (8) acres, elle bouge de deux cents (200) pieds. Parce que dans le rang, c'est de la gravelle qu'on a, il n'y a pas directement de terre comme monsieur expliquait tantôt. Il y a à peu près un pouce de terre puis le restant, c'est de la grosse gravelle.

1320 Au moment qu'ils ont venu prendre l'échantillonnage, comme ils vous ont dit tantôt, il a vidé ses égouts dans le mois de mai, le 10 de mai, puis eux autres, ils ont venu le 14 de novembre, six (6) mois après. Ce que vous voyez, là, ça bouge, en huit (8) heures, ça bouge de deux cents (200) pieds. Ça, ça a pas été pris à peu près, ça là, monsieur le Juge - monsieur le Président!

1325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Écoutez, le problème que j'ai, c'est que je suis justement pas un juge habilité à intervenir dans un dossier concret. Là, vous m'avez fait valoir votre point de vue, c'est possible que vous ayez raison, je le sais pas.

1330 Ce que les deux (2) ministères me disent, c'est qu'ils ont fait, au moment où ils ont fait des démarches, la pollution n'était pas là, et ils ont pas pu la constater. Ça veut pas dire qu'elle n'a pas été réelle, elle a pu avoir lieu, et vous pouvez avoir raison, mais dans les délais où les choses se sont faites, au moment où eux ont fait les vérifications, et j'ai tout lieu de penser que ça a été fait
1335 d'une manière correcte de part et d'autre, avec les deux (2) ministères, l'Environnement et la Santé, eux n'ont rien trouvé.

 Tout ce qu'on peut vous dire là-dessus, c'est que si une chose se représente à nouveau et que vous aviez une pollution évidente au niveau de votre puits, je pense qu'il faut intervenir très
1340 rapidement à ce moment-là, et le dossier sera réouvert.

PAR M. GUY DIONNE:

 Monsieur le Président, on est parti de là, parce que l'hôpital nous a fait sortir de là. La
1345 maison est vendue à un autre particulier, le terrain est zoné forestier. Parce que dans ce coin-là, comme je vous dis, c'est assez pollué. Le producteur maraîcher, il est assez pollué, qu'il cultive même plus.

1350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Bon. Alors je vous remercie monsieur Dionne.

PAR M. GUY DIONNE:

1355 Voulez-vous voir des photos, j'ai des photos de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Après, quand on aura une pause tantôt, on regardera ça, merci.

1360

PAR M. GUY DIONNE:

Excusez, j'ai pas fini encore, monsieur le Juge - monsieur le Président, excusez! J'étais en Cour la semaine passée, c'est pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Redonnez-moipas un autre...

PAR M. GUY DIONNE:

Non, non, j'ai eu un rapport du fédéral au sujet des grenouilles.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui!

PAR M. GUY DIONNE:

Est-ce qu'on peut vous montrer ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, ça va.

PAR M. GUY DIONNE:

O.K. Parce que le dossier est rendu au bureau de l'Environnement du fédéral.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du fédéral. Alors moi, j'enquête sur le Québec, alors j'irai pas toucher trop trop aux plantes-bandes du fédéral sur ce niveau-là.

PAR M. GUY DIONNE:

Parce que le fédéral m'a donné des papiers comme quoi l'eau est contaminée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors merci monsieur Dionne.

C'est important de voir les difficultés d'un citoyen, parfois dans une machine, et c'est ça, les difficultés de vivre dans les sociétés dans lesquelles nous sommes.

PRÉSENTATION DE COBARIC II

PAR LE PRÉSIDENT:

1410

J'inviterai monsieur Ghislain Poulin s'il vous plaît. Bonjour monsieur Poulin.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1415

Monsieur le Président, madame, monsieur le Commissaire, mesdames-messieurs, bonsoir. Si vous le permettez, monsieur le Président, je vais intervenir à titre de directeur général de la MRC et à titre de secrétaire général du COBARIC.

1420

J'aimerais, si vous le permettez, commencer mon intervention par peut-être quelques commentaires sur les travaux du COBARIC, et notamment la volonté exprimée par notre conseil d'administration, à l'effet de vous déposer lors des audiences d'automne un mémoire sur la réflexion ou l'expérience vécue par le COBARIC depuis maintenant cinq (5) ans, c'est-à-dire depuis 1994. Évidemment, nous serons, à ce moment-là, à la toute fin de notre mandat.

1425

Donc ce mémoire, évidemment, va porter, comme il a été mentionné cet après-midi, sur notre mandat qui est d'élaborer un schéma directeur de l'eau sur le bassin versant de la rivière Chaudière et également, sur une proposition de financement pour financer évidemment le fonctionnement d'un organisme de gestion de l'eau ou le fonctionnement de la gestion de l'eau par bassin versant et également, voir comment on peut financer les projets ou les interventions

1430

priorisées dans le schéma directeur de l'eau.

1435

Évidemment, notre mandat spécifie également qu'on doit fournir, effectuer une consultation sur la proposition de schéma directeur de l'eau et la proposition de financement, auprès de toute la population et les organismes du bassin versant. Donc il y aura une consultation à la fin de l'hiver 99, à la fin de l'automne 99 ou peut-être au début de l'hiver 2000.

1440

J'ai pas d'autres commentaires à faire sur le COBARIC. Il y a eu plusieurs points qui ont été soulevés, si vous avez des interrogations sur le mandat ou sur quelque chose concernant le COBARIC, je pourrais y répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445

En tout cas, j'ai une collègue curieuse qui m'a demandé la parole. Allez-y madame Gallichan.

1450 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

J'aimerais savoir, monsieur Poulin, j'aimerais que quelqu'un ou vous m'expliquiez la différence entre le bassin versant qu'on peut appeler aussi un bassin hydrographique, et ce qu'on appelle aussi l'étude hydrogéologique ou le bassin hydrogéologique.

1455 Est-ce qu'il y a une différence, est-ce que vous étudiez les deux (2) lorsque vous faites, vous suivez le projet que vous avez entrepris dans COBARIC II?

1460 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

Présentement, la gestion de l'eau par bassin versant porte à la fois sur les eaux de surface drainées dans toute l'aire du bassin versant de la rivière Chaudière, et à la fois sur les eaux souterraines, donc sur les deux (2).

1465 Parce que lorsqu'on fait de la gestion intégrée de l'eau, on s'interroge sur les problèmes à la fois qu'il y a à la surface, en termes de quantité et de qualité, et aussi à la fois sur la qualité et la quantité d'eau disponible au niveau des nappes phréatiques ou des eaux souterraines.

1470 Et toujours évidemment en fonction des groupes d'usagers qui utilisent ou qui prélèvent ces eaux-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1475 Vous avez répondu à ma question, je me demandais si vous touchiez aussi les eaux souterraines.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1480 Les deux (2).

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1485 Donc dans une telle perspective, comment est-ce que vous réussissez à concilier tout ce qu'on a entendu aujourd'hui au niveau des problèmes, la pollution agricole et puis le mandat, est-ce que vous réussissez à trouver une ligne directrice à travers tout ça, à cause précisément du gros problème de la pollution agricole ici?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1490 L'approche de gestion de l'eau par bassin versant, je pense, sa force, c'est de réunir l'ensemble des groupes d'usagers, les principaux groupes d'usagers à une même table. L'idée, c'est pas d'identifier des coupables ou de faire des recherches de quel est le pollueur, le pire

pollueur du bassin ou quoi que ce soit, c'est d'abord d'identifier quels sont les problèmes de qualité que nous avons, quels sont les problèmes de quantité ou la sécurité, santé et sécurité qui sont liés à l'eau.

Et à partir de là, si on veut que nos collectivités continuent à pouvoir utiliser l'eau en quantité et en qualité suffisantes pour nos besoins actuels et les générations futures, comment devons-nous nous comporter dans sa gestion!

Et à ce moment-là, ça devient comment allons-nous travailler ensemble à trouver des solutions pour gérer l'eau par bassin versant. Et à ce moment-là, si gérer l'eau par bassin versant, ça veut dire, en Nouvelle-Beauce, de faire disparaître toute la classe agricole, vous comprendrez que ça va être difficile à vendre à nos communautés. Par contre, si gérer l'eau, ça veut dire trouver des solutions aux surplus de lisier par les différentes technologies ou techniques qui existent et qui sont en voie d'élaboration, par une sensibilisation, de l'éducation, et surtout par une volonté de tous les partenaires et les citoyens d'agir ensemble, à ce moment-là, on a beaucoup plus de chance de les réussir.

Et c'est ça la force de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. C'est de réunir les gens qui résident dans un bassin versant, se servir de toutes les ressources humaines dans le milieu et auprès des institutions gouvernementales publiques, parapubliques disponibles, et à partir de là, mettre et les ressources humaines, financières, matérielles, pour trouver des solutions, travailler ensemble. C'est ça la force de la gestion de l'eau par bassin versant.

Je sais pas si ça répond à votre question.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Bien, c'est peut-être aussi la durée pour atteindre, avant d'arriver à un succès de tout ce que vous venez de nous dire, est-ce que vous envisagez que ça se fasse avant du long terme, devant la réalité qu'il y a ici?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Le premier constat...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Parce que tout le monde est pour la vertu, là.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Oui. Le premier constat, c'est de faire la même lecture de l'état de détérioration ou de la qualité de notre eau. Le premier problème qu'on rencontre dans la gestion de l'eau, c'est que tout

le monde a des données différentes sur le même problème, des perceptions différentes sur le même problème.

Donc lorsqu'on avance une solution, c'est une base de données qui est présentée, soi-
disant valable, mais à côté, vous avez un autre organisme qui a des données sur le même sujet,
qui confirment ou infirment une partie ou en totalité les données du premier.

Et à ce moment-là, on se lance dans des polémiques sur quelle est la méthodologie qu'on
va utiliser en fonction de toutes les nomenclatures chimiques, organiques, etc., qu'on peut trouver,
et il y a de la vérité un peu partout là-dedans, là. Tout le monde amène un peu quelque chose.

Et lorsqu'on a fait l'exercice pour le bassin versant de la rivière Chaudière, nous avons
assis à la même table les experts de tous les ministères, les groupes d'usagers, dans un atelier qui
s'appelle Atelier sur la validation des données.

Et le premier problème de tout, ça a été de définir le territoire du bassin versant. Dès que
vous vous entendez pas sur le territoire, vous pourrez jamais cumuler des données qui vont être
considérées valables, parce que le bassin ne suit pas les limites municipales. C'est un problème
de délimitation.

Donc celui qui prend la municipalité comme référence, parfois il y en a une toute petite qui
est incluse, parfois elle est toute incluse ou parfois c'est simplement une petite partie. Exemple, si
vous avez une usine de pâtes et papiers dans votre bassin, dans une municipalité, et à côté, c'est
encore la même municipalité mais dans un autre bassin. C'est le bassin dont l'usine est dedans qui
a le problème, l'autre, c'est seulement de la forêt, il n'y a pas de problème.

Et c'est là qu'il faut s'assurer que les données sur lesquelles on travaille, les constats que
l'on fait doivent être reconnus comme étant valables par tout le monde. Une unité territoriale
commune reconnue comme telle par tout le monde, des données valides et valables reconnues par
tout le monde, que ce soit les groupes d'usagers municipaux, agricoles, environnementaux, on
reconnait que les faits observés, constatés, mesurés, c'est les meilleures données que nous
avons.

À partir du moment où le constat est fait, on peut avancer; on peut avancer, parce que là,
on reconnaît une même réalité et là, la dynamique de toutes les connaissances de chacun
commence à nous rapprocher d'une solution, identifier des solutions.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Deux (2) dernières brèves questions! Est-ce que vous avez réussi à l'heure présente à
concilier les chicanes entre les intérêts de ceux qui sont en amont et de ceux qui sont en aval?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1580 Premièrement, il y a des représentants territoriaux de tout le territoire, de Mégantic à Charny, partout, les territoires de toutes les parties du bassin versant sont représentés.

1585 Il y a des représentants des principaux groupes d'usagers, vingt-trois (23) dirigeants de différents secteurs d'activités et actuellement, on a déjà réussi à ne pas se chicaner, ce qui est déjà beaucoup, et à s'entendre sur un territoire et sur des données factuelles de base.

1590 On est à l'étape de l'élaboration des solutions, mais le pire va être à venir, c'est comment les payer, les solutions. C'est là qu'on est rendu. À l'automne, on pourra vous donner des nouvelles là-dessus.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1595 Je vais céder ma place immédiatement, monsieur le Président, mais il y a une question qui me brûle les lèvres, parce que dans mes anciennes vies, je suis tellement venue ici dans la Beauce pour couvrir le festival des inondations, que j'ai envie de vous demander, comment vous vivez aussi avec ça! Parce que vous devez tenir compte des inondations, il y en a encore?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1600 Définitivement, définitivement. La problématique des inondations est un aspect qui doit être traité. Il y a toutes sortes de solutions qui sont étudiées présentement. C'est évident que c'est un phénomène naturel qu'on peut pas arrêter, il va se reproduire d'année en année.

1605 C'est de diminuer l'impact, diminuer l'impact en termes de coûts financiers, des biens, diminuer aussi l'impact au niveau des biens et des personnes, de façon à ce que la société n'ait pas à supporter des coûts de plus en plus grands, mais autant que possible d'en diminuer les coûts.

1610 Actuellement, il y a des propositions qui vont être avancées concernant les inondations pour nos problèmes d'inondations dans les secteurs, en particulier de la moyenne Chaudière, parce que vous savez que la Chaudière a des problèmes d'inondations qui se situent principalement entre Saint-Georges et Scott-Jonction. Donc c'est ce secteur-là qui est le plus visé, mais effectivement, il faut travailler, il y aura pas de solution miracle non plus.

1615 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

 Et les impacts environnementaux...

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Laisse parler ton collègue. Monsieur Genest.

1625 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

C'est tellement intéressant, la question de madame Gallichan, il y a pas de problème!

1630 On insiste peut-être un peu sur COBARIC, parce que c'est présenté comme étant un projet de démonstration qui pourrait, le cas échéant, être généralisé à d'autres bassins au Québec. C'est la raison pour laquelle on voudrait peut-être approfondir un petit peu ce projet.

1635 Vous avez mentionné la difficulté de délimiter le bassin versant, ça m'étonne, est-ce que les bassins versants, c'est cartographié, c'est délimité au Québec?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vais demander à monsieur Pierre Auger de répondre à cette question.

1640 **PAR M. PIERRE AUGER:**

1645 Oui monsieur le Commissaire, les bassins versants ont été délimités dans le passé, il y a un certain nombre d'années, par le ministère des Ressources naturelles à l'époque, et ils sont toujours les mêmes, ils sont bien connus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1650 D'accord. Bon, monsieur Poulin, vous avez mentionné votre préoccupation de répondre aux besoins actuels et de la génération future. Est-ce que la préoccupation du Comité du projet est centrée sur les usages humains ou si également, elle se préoccupe de l'écosystème pour sa valeur intrinsèque aux plans écologique et naturel?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1655 Monsieur Genest, s'il y avait pas d'humains dans le bassin versant de la rivière Chaudière, ça l'intéresserait pas beaucoup de personnes.

1660 C'est le fait d'avoir des humains et leurs activités qui font qu'aujourd'hui, on doit se préoccuper des écosystèmes. C'est la vie ou l'harmonie des humains et des activités humaines avec la nature, qui va faire qu'on va coexister d'une façon à assurer un développement durable de nos communautés.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1665

C'est intéressant ce que vous dites là, parce que ça donne la perspective ou l'orientation. Ça a l'air d'une question simple, sauf que dans les documents internationaux comme par exemple le document "Sauvons la planète", on mentionne que l'environnement mérite d'être protégé et conservé et mis en valeur pour lui-même, puisqu'il a une valeur intrinsèque.

1670

Vous, vous dites que si vous avez pas d'humain, on serait pas là. Je comprends très bien les préoccupations, c'est intéressant d'avoir ce genre de réponse là, parce que ça donne l'orientation philosophique.

1675

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Si vous allez dans une rivière du nord où il n'y a pas un habitant et que vous voulez faire de la gestion de l'eau par bassin versant, ce sera pas de grands intérêts; par contre, les écosystèmes vont être numéro un, tout le monde va être heureux.

1680

Donc c'est le fait que toute la communauté vive dans un bassin versant et ses activités qui crée un impact, c'est cette coexistence-là qu'il faut travailler à harmoniser avec le fonctionnement des écosystèmes.

1685

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord. J'ai bien compris votre réponse. Il y a plusieurs éléments à prendre en compte, madame Gallichan a parlé des inondations, il y a plusieurs éléments dans ce bassin, comme la présence de trois (3) LES, de barrages, de barrages hydroélectriques, c'est quoi la stratégie pour concilier toutes ces activités ou tous ces besoins ou tous ces usages?

1690

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Actuellement, je pourrais pas vous répondre là-dessus, parce que nous sommes à l'étape de l'élaboration, et chacun de ces dossiers-là, les projets sont en train d'être évalués, étudiés, analysés, et il y a pas aucune position de prise au moment où on se parle là-dessus.

1695

C'est certain que vers la fin de l'automne, nous aurons des positions prises sur ces projets-là, ainsi que l'impact de ces projets-là pour...

1700

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Je comprends, je vous demande pas la position sur chacun des projets, mais la stratégie derrière. Autrement dit, il y a plusieurs éléments difficiles à prendre en compte, ça va prendre, à mon avis, autre chose qu'une évaluation projet par projet ou une idée générale ou une orientation générale ou une stratégie.

1705

Est-ce que vous avez déjà commencé à réfléchir à ça?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1710

J'ai de la difficulté à saisir votre stratégie, là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1715

C'est que, supposons qu'il y a trois (3) LES, il y a plusieurs barrages, il y a le projet Innergex, tantôt on parlait des débits réservés, on parlait des inondations, c'est plusieurs contraintes ou plusieurs usages ou plusieurs contributions à l'analyse générale, c'est sûr que si chacune de ces contraintes est analysée à la pièce, ça peut donner un résultat, mais l'idée, d'après ce que nous avons compris d'une gestion par bassin, c'est d'avoir une analyse qui soit un peu plus haute...

1720

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Globale.

1725

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

... donc qui intègre les éléments. C'est la raison pour laquelle je me disais, il y a peut-être une orientation stratégique qui mette en perspective ces contraintes-là de façon à les intégrer derrière, je dirais, un fil conducteur ou quelque chose comme ça.

1730

Merci de votre réponse, elle est éloquente.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1735

Monsieur Genest, si je peux me permettre un commentaire! Dans le mandat du COBARIC, il y a au départ, dans les premières étapes, l'élaboration d'un bilan de la qualité de l'eau et par la suite, l'obligation de hiérarchiser, prioriser les interventions qui seront faites.

1740

Peut-être que dans ce sens-là, c'est un peu ce que vous cherchez comme réponse, et c'est un mandat sur lequel le COBARIC, il est actuellement, je pense, et monsieur Poulin pourra me corriger, au stade de l'élaboration du bilan, et la hiérarchisation n'est pas faite.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1745

C'est déjà intéressant ce que vous dites. J'ai l'impression que ce qui peut être transposable dans d'autres bassins versants, ou généralisable, c'est un peu l'analyse qui sera faite, les stratégies et les principes qui seront dégagés, parce que sur le terrain, les conditions vont être différentes.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1750

Tout à fait, et c'est un peu, au départ, lorsque le mandat est décrit au COBARIC, on aurait pu croire que la problématique inondation serait la seule ou celle sur laquelle on aurait focussé avec beaucoup d'intensité.

1755 On ne voulait pas, bon, il fallait tenir compte de l'inondation, parce que c'est un facteur important, un élément important à considérer ici dans le bassin de la rivière Chaudière, mais l'exemplarité, je le souligne, de ce dossier-là, doit servir ailleurs.

1760 Et c'est pourquoi d'ailleurs qu'Hydro-Québec fait partie, parce qu'Hydro-Québec, au départ, se posaient eux-mêmes la question, qu'est-ce qu'on fait dans ce bassin-là, mais ils savent que dans l'Outaouais, dans le Saint-Maurice, ils auront cette problématique-là.

1765 Et c'est un peu, quand je faisais un exemple avec la France, que EDF, Électricité de France, avait comme, je dirais comme prise en compte, comme considération, lorsqu'ils se sont associés à différentes agences dans l'élaboration des schémas directeurs de l'eau.

1770 Je voulais aussi vous souligner que le concept de bassin versant, c'est l'échelle, donc l'échelle nous apparaît évidente pour traiter ce type de problématique là. Mais il faut pas oublier aussi que l'élément déterminant, c'est la gestion intégrée. Et là, on rejoint les usages.

1775 Parce qu'une gestion intégrée implique que l'agriculteur, l'usine de traitement des eaux, celui qui veut faire du canotage et l'industriel se concertent, et la force, je dirais, du COBARIC, par rapport à d'autres comités qui peuvent avoir des bases extrêmement intéressantes et dont on suit, par exemple la Fédération québécoise du saumon Atlantique, le Comité de bassin de la Jacques-Cartier qui ont des focus sur des éléments particuliers, le COBARIC, lui, est multiusage, et c'est une concertation sur tous les milieux.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1780 Alors tous les usages sont représentés. Mais on parle de COBARIC I, COBARIC II, est-ce qu'il y aura un COBARIC III, et pourquoi le I et le II? Est-ce que vous pourriez m'expliquer ça?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1785 Oui. C'est que lorsque le premier mandat a été donné, c'était d'identifier un modèle de gestion de l'eau par bassin versant au Québec. Donc la première partie ou le premier volet du mandat était, est-ce que si on réunit les ensembles, l'ensemble des intervenants dans un bassin et qu'on leur demande d'élaborer une approche de gestion intégrée de l'eau, quel serait le modèle que vous préconiseriez.

1790

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1795

Alors ça, c'est fait?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

COBARIC I, c'est fait. La deuxième...

1800

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et tout le monde est d'accord avec le modèle proposé, c'est accepté?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1805

Dans le milieu, oui. Disons que ça n'a pas été accepté intégralement par le gouvernement, par le ministère de l'Environnement lorsque ça a été déposé, parce qu'il manquait des éléments d'informations à l'effet, par exemple, de vérifier ou de valider, est-ce que l'outil de planification qu'est un schéma directeur de l'eau, est-ce que c'est un outil valable pour faire de la planification, d'une part!

1810

Et deuxièmement, comment on finance ça!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1815

Là, vous en êtes au financement, vous disiez tout à l'heure...

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1820

Eh voilà.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

... mais ça, ça faisait pas partie du COBARIC I, le financement?

1825

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Non.

1830

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Finissons-en avec COBARIC I. Vous dites que c'était de déterminer un modèle. Ça a été fait, ça a été refusé en partie par le gouvernement.

1835

Bon, j'aimerais demander pourquoi, qu'est-ce qui a été refusé?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Bon, si on reste dans COBARIC I, avant de parler du refus, si vous me permettez!

Essentiellement, COBARIC I aussi, je sais que monsieur Poulin est très au fait de ça pour y avoir participé, mais pour lui rafraîchir la mémoire, je pense qu'il va considérer que c'est un élément important, COBARIC I s'est donné des principes directeurs.

Ces principes directeurs là devaient guider son action éventuellement si les recommandations qu'il faisait dans I étaient acceptées par le gouvernement. J'ai ici les huit (8) principes directeurs qui sont assez brefs, je sais pas si vous voulez, alors je peux en faire une lecture assez rapide.

Le premier, il y a, dans ces principes directeurs là, une certaine évidence pour d'aucuns, mais je pense que ce qui est important, c'est de les écrire et de les véhiculer pour le COBARIC et d'en faire son gouvernail. Donc: "Le bassin hydrographique d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion des eaux".

Le deuxième: "Une connaissance complète et à jour de l'état de la ressource en eau du bassin versant constitue une exigence essentielle d'une gestion efficace".

Troisièmement: "La gestion des eaux doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples sur le territoire du bassin versant en pratiquant la concertation de tous les usagers". Alors on parle usagers, et aussi, on va parler de gestionnaires.

"La politique de l'eau et sa gestion - c'est le quatrième - doit viser à préserver et à rétablir la santé des écosystèmes."

Le cinquième: "L'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou sa détérioration". Donc redevables, c'est un peu le principe utilisateur-payeur.

"Une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle complète." Ce que sous-tend, cet élément-là, c'est qu'on parle d'une méthode de financement à élaborer qui fasse en sorte qu'il y ait autonomie financière et non pas une dépendance par subvention. C'était clair dans les discussions qui nous ont été soumises par le rapport du COBARIC I.

Septièmement: "Les grandes orientations en matière de gestion des eaux doivent s'appuyer sur la participation de la population". Je pense que l'intervenant a souligné l'obligation dans COBARIC II de consulter la population.

Et finalement: "La législation nationale, régionale et locale doit être adaptée de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de gestion intégrée de l'eau par bassin versant". Je traduis!

1880

Cet élément-là visait, entre autres choses, à faire l'arrimage entre un éventuel schéma directeur de l'eau et les huit (8) schémas d'aménagement des MRC. La question fondamentale, c'est: est-ce qu'un schéma directeur de l'eau peut ou doit avoir préséance sur les schémas d'aménagement des MRC!

1885

Je vous donnais l'exemple très simple des schémas d'aménagement des huit (8) MRC qui, pour d'aucuns, diraient sept (7) mètres de protection sur la bande, six (6), cinq (5), quatre (4), etc., et le schéma directeur de l'eau préconiserait une protection de douze (12) mètres. Alors qui a préséance sur quoi!

1890

Donc cet élément-là, la législation nationale, régionale et locale doit être adaptée de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, c'est pas tout, je résume très rapidement, mais ça, c'est un élément à considérer.

1895

Alors COBARIC I a déposé ses principes directeurs devant guider sa démarche, et un certain nombre de recommandations, six (6) ou sept (7), qui ont été soumises évidemment au gouvernement.

1900

Le gouvernement a regardé ces recommandations-là, et un peu comme il l'a fait dans la Commission Nicolet, et dans d'autres commissions, a repris certains éléments et en a écarté d'autres. Alors ceux qui ont été retenus, c'était, entre autres, je n'ai pas le littéral, là, la possibilité de mettre le modèle de COBARIC I, si vous voulez, testé si on veut, si vous me permettez l'expression, le modèle de COBARIC I.

1905

Il y en avait un qui était écarté, c'est que le COBARIC préconisait la constitution d'agences de l'eau au Québec. Alors le gouvernement a estimé qu'il était prématuré de donner suite à une telle recommandation.

1910

Par contre, le COBARIC parlait de méthodes de financement et de mettre sur pied un schéma directeur de l'eau.

1915

Alors on a pris certaines de ces recommandations-là, je vous résume les trois (3) principales, et on a constitué COBARIC II. Quand vous posiez la question, est-ce qu'il y aura COBARIC III, il faut voir par rapport au rapport, qu'est-ce que le gouvernement fera de ce rapport-là. Alors à ce moment-là, ça pourra déterminer s'il y aura COBARIC III.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1920

D'accord. Alors si je comprends bien, l'initiative était du ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est-à-dire, c'est en partie vrai et en partie faux. Comme je vous disais, en 92, on a suscité la discussion au niveau national, avec l'AQTE à l'époque, qui a eu un mandat du ministre de l'Environnement de l'époque, de voir à constituer un modèle.

Et rapidement, on s'est dit si - là, je vais faire de l'autoflagellation - si on donne un mandat au fonctionnaire de le faire, ça fait vingt-cinq (25) ans qu'on le traite de façon experte, on va déterminer un bassin expert, mais on n'aura pas l'input direct du milieu. Donc le COBARIC, il n'y a aucun fonctionnaire sur le conseil d'administration, évidemment c'est soutenu abondamment par les différents ministères qui sont ici quant à l'expertise, tantôt du MAPAQ, tantôt du MRN, etc...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais pourquoi avoir choisi cette rivière plutôt qu'une autre ou plutôt que deux (2) ou trois (3) autres?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

J'y venais, monsieur le Commissaire. Nous n'avons pas choisi, c'est pas un choix qu'on regrette, c'est pas un choix qui a été fait et qu'on discute et qu'on regrette, loin de là, mais on n'a pas choisi. On n'a pas voulu.

La façon dont ça s'est passé, à Beloeil à cette époque-là en 92, c'est qu'on a fait la liste, selon une liste d'experts évidemment, mais qui faisait consensus, sur les dix (10) bassins les plus problématiques. Il aurait pu s'en rajouter d'autres, et on a soumis à la discussion le bassin qui devrait être retenu, parce que le milieu le voulait.

Alors à l'époque, les gens de la région de la Chaudière avaient manifesté auprès de l'UMRCQ le désir d'y aller de l'avant avec un comité de bassin. Les exigences étaient que ce soit le milieu, que le milieu s'implique.

Alors probablement que les experts du ministère de l'Environnement entre autres auraient dit, ça devrait se faire dans la Yamaska parce que c'est une rivière qui est extrêmement polluée et on ne marche pas sur la rivière Yamaska, mais presque! Mais ça a été le milieu, et cette foulée-là a été respectée jusqu'à maintenant dans la prise en compte par le milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y avait eu d'ailleurs des essais dans les années soixante dans la Yamaska, lesquels essais avaient avorté pour des raisons d'orientation gouvernementale.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1965 Merci. Je reviens à vous, monsieur Poulin. Il y a une question qui a été soulevée, là, justement par monsieur Latulippe, et que je voulais vous poser.

1970 La question de l'intégration entre le schéma d'aménagement de la MRC et le schéma de COBARIC, le schéma directeur de l'eau. Étant donné que vous avez deux (2) chapeaux, vous êtes à la MRC et en même temps secrétaire du comité, comment vous voyez ça, l'intégration?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

1975 C'est la force de la concertation. Lorsque vous êtes invité à titre de représentant élu à aller siéger sur un conseil d'administration d'un comité de bassin de la rivière et que vous savez qu'à la fin, vous allez être un des principaux intervenants à interpellier dans l'application des actions proposées ou la priorisation ou le financement des actions, tout au long de l'élaboration de ce schéma directeur de l'eau à l'échelle du bassin, vous vous dites, bien, en bout de piste, moi, je vais devoir faire une bonne part.

1980 Donc nous, au niveau des MRC et de nos schémas d'aménagement, au tout début, on était un peu craintif, il faut pas se le cacher, on était un peu craintif de dire, bon, un autre organisme, une autre structure, un autre mécanisme de gestion d'une ressource, etc.

1985 Et c'était inquiétant pour nous de dire, bon bien, comment ça va s'arrimer, tous ces organismes de gestion. Mais très rapidement, on a vu l'intérêt et la valeur de la concertation intersectorielle, entre les différents groupes d'usagers, industriel, agricole, municipal, etc., et les différentes parties du territoire.

1990 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et malgré la concertation, est-ce qu'il y a des situations que vous pouvez imaginer de conflit entre le schéma directeur de la MRC et le schéma de l'eau?

1995 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

Le conflit ne sera pas probablement sur le constat de la problématique des problèmes et des objectifs et des orientations, ça va être sur les moyens et le financement.

2000 Lorsqu'à un moment donné, vous avez fait le bon constat, vous avez le problème bien cerné, vous avez la solution, vous avez la stratégie pour régler le problème, il reste à savoir qui le fait puis qui le paie.

2005 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

En tout cas, il y en a plusieurs qui attendent votre rapport sur le schéma directeur et sur le modèle de financement.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Dans notre rapport, monsieur Genest, il va y avoir nécessairement des recommandations sur ce qu'on appelle le cadre opérationnel, comment arrimer les schémas directeurs de l'eau, les plans d'urbanisme, les schémas d'aménagement des MRC. Et aussi, il va y avoir des suggestions ou des propositions concernant les modifications légales qui devraient être apportées de façon à ne pas augmenter, dédoubler, chevaucher les différentes lois.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous allez proposer des moyens ou des façons de faire.

Une dernière question, puisque vous êtes de la MRC de la Nouvelle-Beauce! Vous avez gagné des prix, vous êtes en tête de liste dans cette MRC qui est la plus grande, où il y a la plus grande quantité de phosphore en surplus dans la région. La deuxième au niveau provincial pour la production du fumier, et soixante et un pour cent (61%) des unités animales se retrouvent en production porcine.

Comment la MRC travaille ce problème-là?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Il faut dire d'abord que depuis 1983, la MRC, avec le milieu agricole et les producteurs agricoles, le ministère de l'Agriculture, on a participé à toutes sortes d'expériences ou d'activités qui étaient une recherche de solution.

En 83 au Sommet économique de Québec, on avait demandé d'avoir une usine de traitement à la ferme, pour voir si on pouvait pas traiter les lisiers, les surplus de lisiers à la ferme. On a obtenu cette usine-là à Saint-Elzéar.

De cette étape-là, on a parti, on a démarré Fertior qui est avec les producteurs agricoles, et cet organisme-là, au départ, les orientations n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Il y a eu une évolution...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est quoi l'organisme, comment vous l'appellez?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Fertior, c'est fertilisation organique, Fertior. Et aujourd'hui, des organismes comme Fertior, les clubs agro-environnementaux, le Comité multipartite sur la gestion des lisiers, ce sont toutes des parties à la recherche des activités qui ont été mises en place dans Chaudière-Appalaches, non seulement par la MRC Nouvelle-Beauce, mais par l'ensemble des producteurs, des municipalités, des groupes environnementaux.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors vous avez pris les moyens, est-ce que vous avez pu vérifier les résultats dans le temps?

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Actuellement, c'est certain qu'on suit de très près l'évolution des résultats de l'amélioration de la qualité de l'eau dans la rivière.

Lorsqu'on a eu le bilan environnemental de la rivière Chaudière, on a été, je pense, content d'apprendre qu'il y avait une amélioration pour la partie en aval de Scott, jusqu'à Mégantic. C'est aussi imputable à l'assainissement du milieu urbain, du milieu industriel qui se déverse dans les stations d'épuration des villes.

Mais c'est aussi imputable au programme d'aide du ministère de l'Agriculture concernant les équipements d'entreposage à la ferme. C'est aussi en partie dû aux producteurs agricoles qui ont été sensibilisés depuis une vingtaine d'années aux nouvelles pratiques, aux nouvelles technologies, à une prise de conscience de l'impact sur la qualité de l'eau à leur ferme. C'est le capital, c'est leur capital qui est en danger s'il y a plus d'eau pour faire de l'élevage.

Ces gens-là sont très conscients, et à COBARIC, on est à même de constater combien les agriculteurs sont sensibles à ça. Et je pense qu'on n'a pas encore atteint les résultats souhaités. Par contre, je pense qu'il y a une volonté commune de tous les intervenants, qu'ils soient du milieu ou du gouvernement, d'intervenir ensemble puis de trouver une solution rapidement.

Parce que la prise de conscience est faite, puis je pense bien qu'au tournant de l'an 2005, 2010, on va avoir progressé énormément.

Je sais pas si c'était suffisant.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous ajouter quelque chose?

2095 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

Oui, est-ce que mon temps est terminé?

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, je vous remercie beaucoup. Je pense qu'on continuerait pendant quelques heures encore à vous questionner sur ce point-là.

2105 **PAR M. GHISLAIN POULIN:**

On va s'en garder pour l'automne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110

Oui, autant que possible. Je vous souhaite surtout bonne chance dans la fin, parce que comme vous avez dit, c'est quand on arrive à conclure sur notamment le financement, que là, le nerf de la guerre va être un petit peu plus difficile.

2115 Alors bon courage et merci beaucoup.

PAR M. GHISLAIN POULIN:

Merci monsieur Beauchamp.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je décrète une pause de quinze (15) minutes, on se retrouve à neuf heures vingt (9 h 20) à ma montre!

2125

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
GAÉTAN ROY

2130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience donc, j'invite maintenant monsieur Gaétan Roy s'il vous plaît.

2135 **PAR M. GAÉTAN ROY:**

Bonsoir monsieur le Président, madame, monsieur. Mon nom est Gaétan Roy, je m'adresse à vous en tant que citoyen de Sainte-Marie.

2140 Afin de vous démontrer le but de ma question, je veux vous exposer les faits suivants! Depuis plusieurs mois, certains événements sont survenus au niveau de la municipalité. Par exemple la municipalité permet le déversement des neiges provenant d'édifices publics, tels que l'aréna, hôtel de ville, l'église, dans la rivière Chaudière et ce, malgré le règlement qui est en vigueur.

2145 Le déversement de purin où à proximité du cours d'eau alimentant la ville de Sainte-Marie nous a empêchés de consommer l'eau entre les mois d'août et octobre de l'automne dernier de l'année dernière. À ce que je sache, nous n'avons pas été informés de la cause par la municipalité.

2150 Il y a un an ou deux (2), une des normes acceptables au niveau de la qualité de l'eau a été dépassée, la municipalité n'a pas émis d'avis de faire bouillir l'eau, tel que recommandé.

Je veux vous amener ici aux pages, entre autres du guide de consultation, entre autres à la page 21 qui dit en bas à gauche de la page, je sais pas si vous avez la page 21, on dit ici que:

2155 "Depuis lors, les interventions et les programmes d'assainissement municipal, industriel sont multipliées. La réglementation s'est considérablement resserrée."

Quelques lignes plus bas, on dit:

2160 "Ainsi, la charge particulaire et organique globale provenant des eaux municipales a diminué significativement."

Je comprends que c'est au niveau de l'assainissement. Je vous reporte, si vous permettez, à la page 24, à la page 24 du document, en haut à droite. On dit ici:

2165 "Considérant le nombre d'intervenants dans le domaine de la gestion de l'eau au Québec, ainsi que la multiplicité de leurs interventions, l'intégration sur le plan local de celle-ci apparaît de plus en plus complexe et laborieuse."

2170 Je veux en faire une constatation. Si vous permettez aussi, je vais vous amener à la page 25, en bas à gauche, au niveau de la connaissance.

2175 "Nos connaissances scientifiques sur l'eau et les écosystèmes aquatiques se sont considérablement étoffées depuis vingt (20) ans grâce en particulier aux différentes activités de surveillance du ministère de l'Environnement. Un réseau de base est constitué de trois cent cinquante (350) stations réparties dans quarante (40) bassins les plus importants du Québec, est échantillonné régulièrement et permet de rendre compte de la qualité de l'eau tant sur le plan spatial que temporel."

2180 Ma question, suite à ces constatations qu'on a dans le document, le guide, pour faire suite à ces prétentions, ma question est la suivante!

2185 Puisque ces événements m'amènent, ce que je vous ai cité au début, puisque ces événements m'amènent à douter de l'intégrité des autorités municipales, je veux savoir si le ministère possède les ressources nécessaires pour assurer toute la rigueur nécessaire pour la surveillance et le respect de la réglementation, tel que stipulé aux pages précitées? C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Avant que je donne la parole au ministère pour répondre, je voudrais vérifier quelques affaires avec vous. Quand vous parlez de déversement de neiges dans la Chaudière, vous parlez d'événements qui ont eu lieu cette année?

PAR M. GAÉTAN ROY:

2195 Oui, oui, je les constate personnellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Est-ce que vous avez alerté quelqu'un pour ça?

PAR M. GAÉTAN ROY:

2205 Oui, j'en ai parlé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210 À la municipalité?

PAR M. GAÉTAN ROY:

Non, j'en ai pas parlé à la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au ministère de l'Environnement?

PAR M. GAÉTAN ROY:

Au ministère, oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Les déversements de purin dont vous parlez à l'été, entre août et octobre 88...

PAR M. GAÉTAN ROY:

98.

PAR LE PRÉSIDENT:

98, je m'excuse, oui. Vous dites qu'il y a pas eu de consommation d'eau pendant ce temps-là. Est-ce que vous parlez de votre puits personnel ou de la municipalité?

PAR M. GAÉTAN ROY:

Non, c'est l'eau de la municipalité qui, à partir du début août, subit, disons que l'odeur de l'eau était très très forte, au point qu'elle était pas consommable du tout, on était obligé de boire de l'eau achetée ou de l'eau de source, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un instant. La municipalité, vous, vous êtes branché sur l'aqueduc?

PAR M. GAÉTAN ROY:

Oui, le réseau municipal.

PAR LE PRÉSIDENT:

La municipalité a cessé de vous fournir l'eau?

2255

PAR M. GAÉTAN ROY:

Non, elle fournissait toujours l'eau.

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle vous fournissait de l'eau, mais de l'eau embouteillée?

2265

PAR M. GAÉTAN ROY:

Non, on achetait l'eau personnellement, là. Mais on pouvait pas boire l'eau de l'aqueduc.

2270

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, il y avait une interdiction de boire l'eau?

2275

PAR M. GAÉTAN ROY:

Même pas, là. On a été informé que l'eau, il y avait des problèmes avec l'eau, des problèmes temporaires, mais on n'a pas connu la cause comme telle, parce que l'odeur, le goût de l'eau, une fois traitée, c'est dû semble-t-il à l'azote ammoniacal, à cause des déversements de purin.

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Mais la municipalité vous a pas fourni, livré à domicile de l'eau?

2285

PAR M. GAÉTAN ROY:

Non, non, il en était pas question.

2290

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Troisièmement, à propos des normes dépassées, il y a, vous dites, il y a un an ou deux (2) il y a eu des normes d'eau potable qui étaient dépassées, vous dites, la Ville n'est pas intervenue?

2295

PAR M. GAÉTAN ROY:

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Ça, aviez-vous averti le ministère de l'Environnement à ce moment-là?

PAR M. GAÉTAN ROY:

2305 Non. Ça, on l'a appris par après.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Vous l'avez appris après.

2310 **PAR M. GAÉTAN ROY:**

 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 O.K., bon. Je vous signale que les allusions aux pages 21, 24, 25, me semblent plus des allusions sur le réseau de connaissances que sur la surveillance par ailleurs. Donc quand vous demandez si le ministère surveille, la connaissance, c'est pas tout à fait le même sens par rapport à certaines affirmations.

2320 On va vérifier donc ces trois (3) faits-là qui sont trois (3) faits importants et d'une manière, après ça, on verra la question plus générale que vous posez.

2325 Donc pour ce qui est des déversements de neiges usées dans la rivière Chaudière, monsieur Roy dit qu'il a fait une intervention auprès du ministère, est-ce que le ministère, comment vous avez géré sa plainte à ce niveau-là?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2330 Monsieur le Président, concernant les neiges usées, vous le savez, c'est un nouveau règlement qui date de quelques mois, d'une année à peine, et actuellement, il y a l'ensemble des municipalités, je pense, au Québec, qui se conforment à la nouvelle réglementation.

2335 À d'autres endroits, les municipalités s'adaptent lentement à cette réglementation.

 C'est évident que la rivière Chaudière étant un cours d'eau qui est sur le long, vous comprenez, c'est pas un lac, il y a des habitudes en termes d'entreposage de neiges qu'on demande aux municipalités de modifier ces comportements-là.

2340 Donc je pense que oui, je pense que monsieur Roy a peut-être raison, je pense qu'il y a des habitudes de créées au niveau de la disposition des neiges qui sont pas tout à fait conformes à la réglementation.

2345 Et on tente de faire en sorte que les municipalités s'y conforment de plus en plus. Donc c'est plus un changement de comportements et d'habitudes; dans le fond, là-dedans, on a plus une démarche d'accompagnement qu'une démarche policière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 O.K. Est-ce que vous avez quand même averti la municipalité?

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2355 Oui. Actuellement, je veux dire, l'ensemble des municipalités a reçu une correspondance, je pense que c'est au mois de janvier ou février? Monsieur Lachance.

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

2360 On l'a envoyée, ça fait à peu près deux (2) semaines.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2365 Donc il y a deux (2) semaines, l'ensemble des municipalités a reçu une correspondance sous la signature de la Direction régionale, pour s'assurer de se conformer l'automne prochain à la réglementation en vigueur, de façon la plus stricte possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 O.K. Maintenant, l'événement de 98!

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2375 Oui. On m'informe, monsieur le Président, qu'on va, dès demain matin, prendre note des niveaux de dépassement et également aller chercher l'ensemble des informations relatant cet écart qu'on reproche à la municipalité, et on vous donnera l'information exacte demain après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Bon. D'une manière générale, là, je voudrais savoir des points de droit, je sais pas si c'est le ministère des Affaires municipales ou le ministère de l'Environnement!

Mais qu'arrive-t-il quand une municipalité fournit une eau comme semble-t-il, et c'est le cas, on est sur une longue période, du mois d'août au mois d'octobre, qui manifestement ne semble pas potable, est-ce que la municipalité a l'obligation de fournir de l'eau potable aux individus?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

En effet, monsieur le Président, l'article 10 du Règlement sur l'eau potable...

PAR LE PRÉSIDENT:

L'actuel?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, l'actuel. Alors l'article 10 du Règlement actuel sur l'eau potable, on y lit la chose suivante:

"Non-conformité de l'eau aux normes microbiologiques, l'exploitant - ici, il faut comprendre qu'un exploitant peut être un privé ou une municipalité - l'exploitant d'un système de distribution d'eau qui distribue une eau qui n'est pas conforme aux normes microbiologiques prescrites à l'article 3 - je ne vous en ferai pas la lecture - doit aussitôt que les résultats d'analyse lui sont connus avertir les personnes qui consomment cette eau, le directeur régional, le Département de santé communautaire du lieu où se trouve le système de distribution d'eau, et s'il y a lieu, toute municipalité raccordée au système, que l'eau distribuée est impropre à la consommation et qu'on doit la faire bouillir pendant cinq (5) minutes avant de la consommer."

"Les personnes qui consomment cette eau doivent être avisées par la diffusion d'un avis par un service de presse écrite et par un service de presse électronique desservant la région où est situé le système de distribution d'eau concerné. Toutefois, lorsque moins de cent (100) personnes sont desservies par le système de distribution d'eau, cet avis peut être transmis individuellement aux occupants des immeubles et qui y sont raccordés."

Le dernier alinéa:

"Le propriétaire d'une entreprise ou d'une institution doit, dès que les résultats d'analyse lui sont connus, ou dès la diffusion ou la réception de l'avis, aviser ses usagers que l'eau est impropre à la consommation. Dans le cas d'une institution, il doit de plus interrompre le service aux abreuvoirs et placer une affiche indiquant que l'eau est impropre à la consommation, aux autres endroits où cette eau est distribuée."

Alors a contrario, on constate que la responsabilité de la municipalité est de fournir de l'eau propre à la consommation aux citoyens de la municipalité.

Et donc la sanction du règlement, je vais aller aux amendes!

2425

"Une personne physique ou une corporation - je présume que corporation vise également une municipalité; on ne l'indique pas, donc dans le sens général, enfin il faudrait vérifier cet aspect, mais je pense que c'est la même chose - une personne physique ou une corporation qui contrairement à l'article 45 de la loi contrevient aux articles 3 et 8 est passible d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$), dix mille dollars (10 000 \$)."

2430

Ça, c'était l'article 10.

2435

"Une personne physique ou une corporation qui contrevient aux articles 10 à 16 commet une infraction et est passible d'une amende minimale de cent dollars (100 \$) et d'une amende maximale de cinq mille dollars (5000 \$) dans le cas d'une première infraction, et d'une amende minimale de deux cents (200 \$) et d'une amende maximale de dix mille dollars (10 000 \$) dans le cas d'une infraction subséquente."

2440

Et on sait que les juges sont moins, disons moins tolérants vis-à-vis les municipalités que des individus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2445

Ce que je veux savoir, c'est est-ce qu'il y a une obligation pour la municipalité, dans ces cas-là, de fournir de l'eau?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2450

C'est-à-dire de fournir de l'eau, là, on entre dans d'autres juridictions, à partir du moment où une municipalité a juridiction pour fournir de l'eau. L'obligation de la fournir, lorsqu'elle a adopté un règlement pour la fournir, elle doit le faire. Ici, dans ce règlement-là, on dit que si elle fournit de l'eau, cette eau doit être propre à la consommation.

2455

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, mais c'est juste que j'ai un vieux souvenir que j'essaie de rajeunir! Il me semblait que dans certains cas, la municipalité était obligée de distribuer de l'eau potable?

2460

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

De l'eau potable, oui. Mais pas de distribuer...

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

En camion ou d'une certaine manière, quand il y avait une situation d'urgence?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Ah peut-être, ça.

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., on n'en fera pas un plat! Je voudrais vérifier auprès du ministère de la Santé, monsieur Lainesse, est-ce que vous avez été informé de cette difficulté entre le mois d'août et le mois d'octobre 98?

2475

PAR M. PIERRE LAINESSE:

De la même manière que le ministère de l'Environnement va valider ça demain matin, moi demain matin, je vais appeler au bureau, vérifier si oui ou non on a reçu un avis de non-consommation de la part de Sainte-Marie.

2480

Si je comprends bien, à l'époque, août, septembre, octobre 98, on consigne ça, alors on va pouvoir vous répondre demain après-midi.

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Au plan des Affaires municipales, est-ce que vous avez un complément là-dessus, sur le doute que j'ai, sur l'obligation de distribuer de l'eau?

2490

PAR M. YVAN DUMONT:

Écoutez, c'est un aspect juridique assez particulier, il faudrait que je vérifie, je peux pas vous répondre effectivement si les municipalités ont cette obligation-là.

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Vous vérifierez, monsieur Lainesse aussi, l'affirmation de monsieur Roy, et il pourra peut-être vous donner la source, puisqu'il dit qu'on vient de l'apprendre, sur le fait qu'il y aurait eu des normes dépassées sans avertissement à la population.

2500

PAR M. PIERRE LAINESSE:

Ça va être important de savoir lesquelles normes dont on parle, parce que la Direction de santé publique doit être avisée selon le Règlement de l'eau potable quand il y a des dépassements de nature microbiologique.

2505

L'exploitant, autrement c'est entre le ministère de l'Environnement et nous. On s'informe, mais l'exploitant n'est tenu, c'est juste quand c'est microbiologique qu'il doit aviser la Direction de santé publique directement.

2510

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

PAR M. PIERRE LAINESSE:

Alors si c'est d'autres paramètres, son obligation est plus à l'égard du ministère de l'Environnement, et par collaboration, le ministère de l'Environnement et nous, quand il y a un dépassement autre que microbiologique, on s'en informe, puis on discute de la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

Au fond, ce que j'ai demandé, monsieur Roy, aujourd'hui aux ministères concernés, c'est de voir l'information qu'ils ont eue et quelles sont les actions qu'ils ont entreprises dans ces dossiers-là. Pour l'instant, je prends votre parole; par ailleurs, il y a personne de la municipalité, je pense bien, la municipalité de Sainte-Marie n'a pas délégué quelqu'un. De sorte que je peux pas vérifier du côté de la municipalité s'ils confirment ou infirment vos affirmations.

Alors demain, on va au moins vérifier comment l'appareil a réagi par rapport à deux (2) événements que vous avez signalés.

Sur les neiges usées, bien, vous avez eu la réponse. Cette année, ils ont dit, il n'y a pas eu grand-chose, l'année prochaine il va y avoir un avertissement. Le Règlement est nouveau, et ils veulent procéder plus par conviction que par punition au niveau où ils en sont.

Maintenant, la question plus globale que vous posez, à savoir, ces événements qui vous inquiètent vous amènent à vous demander si le MEF a suffisamment de ressources pour respecter les engagements et les obligations auxquels il est soumis, c'est bien ça qu'est votre question?

PAR M. GAÉTAN ROY:

C'est exact, par rapport à la surveillance des délégataires, des personnes comme les municipalités qui ont à s'occuper de la gestion de l'eau.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

J'ai une petite hésitation à répondre à une telle question venant d'un employé du ministère de l'Environnement! Je me posais la question si c'était une demande qui avait un rapport avec une question syndicale.

Évidemment, on vous a mentionné, monsieur le Président, que le ministère n'avait pas toutes les ressources pour faire des inspections partout au Québec, et la question des ressources se pose. Je sais pas si mon collègue veut faire d'autres commentaires là-dessus, mais moi, j'ai pas plus de commentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a un allégué, monsieur Roy, est-ce que vous êtes à l'emploi du ministère?

PAR M. GAÉTAN ROY:

Ministère de la Faune. Faune et Parcs, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc anciennement du ministère de l'Environnement et de la Faune.

PAR M. GAÉTAN ROY:

Exact. Mais l'intention, je vous l'ai dit, je suis ici comme citoyen. J'ai eu connaissance de plusieurs cas au niveau de la municipalité, et on vient mettre dans le guide de consultation, comme je l'ai dit ici à la page 25, que les stations sont échantillonnées régulièrement, permettent de rendre compte de la qualité de l'eau sur le plan spatial et temporel, et on vient faire ces affirmations-là ici alors que...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je vous signale que prima facie, ce point-là est un point de connaissance, ce n'est pas un point surveillance et inspection. Donc on parle du régime de connaissance et non pas de surveillance, de la surveillance des municipalités.

Je suis pas sûr que vous puissiez argumenter.

PAR M. GAÉTAN ROY:

C'est comme ça que je le comprenais, là. Mais il reste que compte tenu de ce qu'on a vécu en tant que citoyen à Sainte-Marie, puis comme je vous l'ai dit, les trois (3) situations, les trois (3) exemples que je vous ai énumérés, ça me permet de douter, en tant que citoyen de Sainte-Marie, de l'intégrité de la municipalité.

2595

C'est-à-dire qu'elle respecte pas les règlements elle-même, et elle néglige d'aviser des citoyens quand c'est le temps, lorsqu'il y a des dépassements de normes. Donc ce que je veux en venir, c'est qu'au niveau de la délégation, on veut déléguer, mais est-ce que le ministère est capable d'assurer une surveillance de ces délégataires-là pour s'assurer que les citoyens sont bien protégés?

2600

Parce que là, c'est ce qu'on constate. C'est que la municipalité, puis peut-être d'autres ailleurs en province, ne respecte pas les normes, entre autres, ou certaines choses.

2605

Ça fait que c'est là ma question, est-ce qu'on a des ressources pour surveiller les délégataires, tel qu'on doit le faire, tel qu'ils nous disent que c'est fait dans le guide?

PAR LE PRÉSIDENT:

2610

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2615

Monsieur le Président, je demanderais à monsieur Marc Simoneau de commenter les éléments de la page 25.

PAR M. MARC SIMONEAU:

2620

Monsieur le Président, ce qui est indiqué à la page 25 fait référence à la surveillance que le ministère de l'Environnement fait de la qualité du milieu aquatique.

2625

Il faut mentionner qu'on a un système de surveillance qui n'est pas parfait, on ne peut pas mesurer à tous les endroits et en tout moment la qualité de l'eau, donc la fréquence à laquelle on mesure la qualité de l'eau, elle est mensuelle.

2630

Donc, c'est donc dire qu'on ne peut pas être présent partout et mesurer tous les événements qui se produisent dans un cours d'eau. Donc ça fait partie un peu des limites qu'on a avec notre système de surveillance.

On peut répondre à la plupart des questions, on peut porter un jugement sur la qualité générale d'un plan d'eau, mais pour des problèmes particuliers ou des usages spécifiques, malheureusement on n'a pas toutes les réponses à ces questions.

2635

Maintenant, habituellement, lorsqu'il y a un problème associé à l'eau potable, habituellement il y a une station de filtration qui fait l'analyse de l'eau brute, donc à l'entrée, et qui va traiter adéquatement l'eau par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Mais la question de monsieur Roy porte pas là-dessus. Elle porte sur la capacité de votre ministère de surveiller les municipalités dans la délégation qui a été faite pour l'eau potable.

2645 C'est moins la connaissance du milieu qui est visée ici, que l'opération - de temps en temps, les mots se confondent - mais qui est plutôt une opération de contrôle auprès des délégataires, c'est ça qu'il a dit.

PAR M. PIERRE BOISVENU:

2650 Le choix du gouvernement et du ministère, monsieur le Président, vous le savez, ça a été, particulièrement au niveau environnemental, c'est une démarche de responsabilisation de nos partenaires.

2655 Effectivement, on ne peut pas gérer à leur place les quelque milliers d'usines de traitement ou de distribution d'eau potable au Québec, ce serait inimaginable, et les ressources pour le faire, bon!

2660 La démarche est de responsabiliser les gens, d'être en contact avec eux, d'aller de la formation auprès des responsables de ces usines-là, de dire, on s'implique à ce niveau-là, et oui à l'occasion, il y a peut-être un événement ou deux (2) qui nous glissent entre les mains. Il y a peut-être des événements.

2665 Mais je pense que de façon générale, la qualité de l'eau qui est distribuée dans la région de Chaudière-Appalaches, et dans les régions du Québec, sont d'excellente qualité. Je pense pas qu'il faille, à partir d'un événement qui peut être isolé, tirer des conclusions que le ministère manque de ressources pour remplir adéquatement ses mandats.

2670 On rêve effectivement d'avoir plus de ressources, mais dans le monde qu'on vit actuellement, où le gouvernement a des objectifs très clairs en termes budgétaires, je pense que les ressources qu'on a sont bien utilisées et vont faire en sorte, plutôt que faire, nous, la job, de faire en sorte que nos partenaires la fassent mieux.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2675 Si vous voulez, on va essayer de poser le problème de façon plus générale. La question générale de la surveillance du respect de la réglementation à l'égard des questions relatives à l'eau, c'est une question qui est légitime et qui se pose dans le cadre de cette Commission. Par exemple, on parlait tout à l'heure de COBARIC, est-ce que les autorités de bassin pourraient avoir des responsabilités en matière de surveillance par exemple?

2680 Alors c'est toute cette question-là de surveillance du respect de la réglementation, qu'est-ce qui est en cause, il faut faire respecter les conditions d'autorisation. Quand on a une délégation à un niveau plus bas, la responsabilité du gouvernement demeure, donc comment elle s'exerce, le ministère doit avoir des données, doit avoir des rapports, doit pouvoir rendre compte de la responsabilité qui lui est donnée en vertu de la loi.

2685 Ça exige donc coordination et coopération, une approche commune, et peut-être même un partage des coûts, pour avoir des informations fiables et nationales sur l'état de la ressource.

2690 Dans la mesure où le ministère de l'Environnement est responsable, doit pouvoir avoir des informations fiables, est-ce qu'il y a un système par exemple d'information en format compatible, qui permet d'intégrer les données qui proviennent des municipalités et de fournir ce que j'appelle un tableau de bord national de l'état de la ressource, par exemple?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2695 De façon spécifique, par exemple sur le suivi de la performance des stations, il y a des compilations qui se font pour assurer un suivi. Il y a des relais qui se font dans divers domaines relativement à l'eau.

2700 Le questionnement que vous retrouvez dans ce document-là, effectivement, c'est un questionnement qu'on a pris en considération et qu'on inclut dans le document. Lorsqu'on parle des eaux souterraines à la page 16, on souligne:

2705 "Vous considérez-vous suffisamment informés sur la qualité d'origine souterraine par les autorités concernées?"

 Lorsqu'on parle d'eau de surface à la page 26, on souligne:

2710 "Vous considérez-vous suffisamment informés sur la qualité de l'eau originant des lacs et cours d'eau par les autorités concernées?"

2715 C'est bien sûr que, comme l'a évoqué mon collègue de la Direction régionale, le partage des responsabilités, c'est un dossier qui est traité au ministère. On cherche dans le Comité permanent de liaison Environnement-municipalités à s'assurer - on discute même des dossiers pour un éventuel partage des responsabilités.

2720 Actuellement, le dossier des carrières et sablières, par exemple, ça touche pas à l'eau, vous me direz, directement, mais c'est un fer de lance dans cet établissement de partage de responsabilités où les municipalités, dans notre réglementation, se voient, si vous voulez - c'est plutôt à l'inverse!

Dans notre réglementation, on a des éléments qui concernent la juridiction municipale. Par exemple, les normes de localisation.

2725 Ce sont des normes de zonage a priori; elles se retrouvent dans la réglementation du ministère de l'Environnement, et on essaie, avec le milieu municipal, de voir quel serait le partage adéquat.

2730 C'est la même chose dans les questions relatives à l'eau, et la question se pose: est-ce que nos moyens de suivi et de contrôle de la réglementation du ministère est suffisante, est-ce qu'elle est à revoir, est-ce qu'on a suffisamment de ressources pour le faire!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2735 Si on parle, monsieur Latulippe, de gestion intégrée, c'est une expression que j'utilisais assez fréquemment, qu'est-ce que ça voudrait dire en matière de surveillance du respect des réglementations? Qui est imputable?

2740 Est-ce qu'on peut dire que le gestionnaire principal de l'eau, c'est le ministre de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2745 En vertu de l'article 13 de la Loi sur le ministère de l'Environnement, oui, c'est effectivement légalement et juridiquement le gestionnaire de l'eau au Québec.

Toutefois...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2750 Donc il appartiendrait au ministre de l'Environnement de rendre compte de l'état général ou de la vision nationale concernant l'eau?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2755 Oui. Sur cet élément-là, vous avez parfaitement raison. De la même façon, la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables qui est une politique gouvernementale, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette politique-là est, si j'ose dire, pas gouvernée, mais sous le leadership du ministère de l'Environnement, même si c'est une politique gouvernementale, de la même façon que la Politique sur les neiges usées qui est une politique gouvernementale.

2760

La gestion de l'eau est d'application du ministre de l'Environnement. Par contre, la Loi sur le régime des eaux, par exemple, le ministère des Ressources naturelles a un rôle, un très grand rôle à voir, et c'est une loi qui est partagée entre deux (2) gestionnaires.

2765

J'irais même plus loin! Certaines opinions juridiques nous font valoir que le ministre de l'Environnement n'exerce pas des droits au niveau de la propriété, lorsqu'on parle du domaine hydrique public, il le gère, le domaine hydrique public. Tandis que le MRN agit à titre de propriétaire sur les terres publiques.

2770

Donc oui, le ministre de l'Environnement est gestionnaire de l'eau, mais il y a beaucoup de bémols à mettre à la clé dans cette chose-là, et je pense que dans le document, vous voyez, par le nombre d'intervenants, j'y reviens constamment, mais par le nombre d'intervenants et la complexité des lois et règlements relatifs à l'eau, on voit un parallèle avec ça.

2775

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on doit donc en conclure que c'est à votre ministère de faire la démonstration que les contrôles sont faits de telle manière que le ministre puisse assumer ses responsabilités.

2780

Pour le savoir, j'ai pas d'examen à faire là-dessus, mais il y a quelqu'un qui soulève un cas; ce que vous pouvez faire, c'est me déposer le rapport de l'année passée sur les infractions ou sur les incidents qui sont survenus dans ce secteur-là.

2785

Je ne peux pas régler un dossier en particulier. J'imagine aussi qu'il y a tout le problème de la municipalité qu'elle a. Il doit y avoir des problèmes locaux de politique municipale et donc de tension à ce niveau-là. Il peut bien arriver que dans une délégation, un gestionnaire ne se comporte pas correctement. Votre problème est de faire la démonstration que d'une manière générale, les systèmes de contrôle que vous avez sont adéquats.

2790

On a un exemple, je n'ai pas fait enquête sur toutes les municipalités du coin et toutes les hypothèses, les circonstances où il y a eu une infraction, c'est pour ça que je vous demande de me déposer les événements en ce domaine-là qui ont eu lieu dans les dernières années.

2795

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je pense que ça, ça relève du directeur régional et ça va être fait.

2800

Simplement une information supplémentaire, si vous me permettez! À la réflexion de monsieur le commissaire Genest, je vous donne l'exemple de la Politique de protection des rives du littoral. Le premier, et la même chose se pose en matière de zones inondables, et il y a certaines difficultés de gestion vis-à-vis deux (2) juridictions.

2805

Au premier chef, la municipalité a charge de contrôler, si vous voulez, ou de mettre en oeuvre et de bien contrôler ce qui se passe au niveau de la Politique de protection des rives. De la même façon au niveau des zones inondables, lorsqu'on donne un permis dans une zone inondable

zéro-vingt (0-20) ans, c'est une série d'articles, et même un corpus législatif qui apparaît à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2810 Évidemment qu'à défaut par la municipalité, et je ne veux pas taxer nécessairement les municipalités, mais certaines municipalités, il y en a quatorze cents (1400) au Québec, il peut y en avoir une de délinquante, ne font peut-être pas le travail qui est requis par la Politique de protection des rives, par exemple. Et en bout de ligne, le ministre de l'Environnement est obligé d'intervenir, et les articles 165.2, 227.1 permettent cette action-là.

2815 Mais vous comprendrez que les ressources ne nous permettent pas de gérer tous les règlements de zonage de toutes les municipalités vis-à-vis tous les délinquants. Alors si moi, j'ai empiété sur le domaine hydrique public que je suis à l'encontre du Règlement de zonage qui interdit ce remblai-là, c'est à la municipalité, au premier chef, de prendre les dispositions qui s'imposent pour faire respecter son règlement. Si elle juge, pour des raisons parfois financières, qu'elle n'a pas les moyens de prendre des poursuites et qu'elle se croise les bras, le ministre de l'Environnement via sa Direction régionale a détecté une telle situation et peut prendre les moyens qui s'imposent pour faire valoir cette protection-là.

2825 Mais vous comprendrez que c'est une charge, non seulement économique, mais une charge qui nécessite des ressources considérables.

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 Ça va monsieur Roy!

PAR M. GAÉTAN ROY:

2835 Oui. Pour compléter là-dessus, vous avez un document de consultation dans lequel on parle beaucoup de gestion de l'eau, puis on se pose beaucoup la question, jusqu'à quel point qu'on va donner, déléguer la gestion de l'eau.

2840 Puis je répète ce que j'ai dit ou ce que j'ai voulu dire tout à l'heure, c'est que puisqu'on se pose beaucoup la question de la gestion, puis la délégation de la gestion de l'eau, c'est le temps d'en parler, c'est le temps d'y réfléchir! Si la gestion de l'eau est déléguée à une multitude d'organismes, puis qu'on n'a pas un contrôle comme on devrait avoir, rigoureux, ces organismes-là vont faire quoi? Les citoyens vont subir en fait, là. On va en venir, ça va entraîner quoi au niveau maladies, au niveau épidémies, bon, tout ça, là.

2845 Donc si le ministère qui a à chapeauter ça possède les ressources, les moyens pour superviser, je pense que ça peut être adéquat. Mais sinon, si on s'aligne dans une délégation de gestion de l'eau dans le futur, en donnant au promoteur l'analyse et tout le tralala, tu sais, fais ce que tu veux quasiment, tu as carte blanche, je pense qu'on va faire fausse route, là.

2850 Pour continuer un peu au niveau du cours d'eau qui alimente la ville de Sainte-Marie, c'est un cours d'eau qui est problématique. C'est un petit cours d'eau, une rivière, et il est problématique au point que la municipalité envisage et analyse la possibilité peut-être d'aller prendre l'eau dans la rivière Chaudière comme telle. Ce qui m'amène un peu à une forme de question, là.

2855 On a parlé beaucoup de contaminants, bon, tout ça, ce petit cours d'eau là, plus la rivière Chaudière, on sait que oui, l'eau va être traitée, mais tous les contaminants, est-ce qu'on connaît réellement les impacts? On en parle un peu, on en parle entre autres à la page 24 que la chloration d'une eau colorée, bon, vous pouvez m'expliquer ce que c'est, une eau colorée, mais on parle d'éléments cancérigènes.

2860 Mais ça, là, est-ce que le citoyen est informé de ça réellement? Puis tous les autres contaminants qu'on trouve, là; on a parlé de nitrates, bon, nitrates sur l'enfant, sur le bébé, sur la femme enceinte, oui c'est correct, on l'apprend un peu à soir, mais est-ce que réellement les citoyens sont bel et bien informés de toutes les conséquences que peuvent avoir les contaminants
2865 qui ne passent pas, qui demeurent même après le traitement de l'eau?

Ça, je pose la question, quelles sont les conséquences éventuelles des polluants qu'on retrouve dans l'eau puis qui passent pas à l'usine - qui passent outre au traitement, là?

2870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lainesse.

PAR M. PIERRE LAINESSE:

2875 La réponse va être quand même d'ordre général. C'est que la plupart des éléments par rapport à la qualité de l'eau potable, après traitement, sont amplement discutés, et je pense que ça l'est publiquement à travers, par exemple, le démarchage autour de l'amélioration du projet de qualité de l'eau potable, les gens de la Santé publique, les gens de tout autre ministère font leurs doléances, leurs mémoires, essaient de faire valoir toutes sortes de choses.

2880 Notamment les trihalométhanes ou les produits dérivés du chlore, c'est une problématique réelle qui existe et qui est discutée publiquement autour du souhait généralisé dans la province à ce que les normes se resserrent, soient un peu plus sévères. C'est un constat et c'est en voie de se
2885 transformer vers des normes un peu plus sévères.

Mais je pense pas que c'est inconnu du grand public, c'est discuté ouvertement.

2890 L'autre chose, quand on a la chance de bien traiter l'eau, par exemple il y a des fois des gens qui s'inquiètent de la qualité de l'eau brute du fleuve ou de grandes rivières comme la rivière Chaudière, mais dans un sens d'opérateur d'usine de traitement d'eau, quand ils ont une eau

relativement stable, et même si elle est avec plusieurs contaminants, pour eux, la stabilité de l'eau est un critère important, puisqu'ils peuvent la prévoir et ajuster leur traitement.

2895 Alors qu'il y ait un changement un jour d'un cours d'eau vers un autre, je suis pas certain, en terme général, que ce soit ça le problème. Le problème, c'est plus en terme général aussi, c'est que la capacité de traitement de la qualité de l'eau potable est à parfaire, et la discussion est ouverte.

2900 Et à mon avis, elle est assez publique. Je sais pas quoi d'autre dire là-dessus. Et pour nous, en Santé publique, les enjeux ont très bien été donnés au ministère de l'Environnement, et je retiens principalement celui des trihalométhanes, sur notre territoire comme ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 Cette question-là est évoquée ce soir, elle a été évoquée ailleurs dans d'autres séances, donc c'est pas le premier échange qu'on a.

2910 Une des choses qui a été dite d'une manière insistante, c'est que le Règlement relatif à l'eau potable est en révision, il est en révision dans le sens d'un resserrement, et dans le sens de l'intégration d'un certain nombre de nouveaux critères ou de nouvelles substances qu'on soupçonne maintenant et qu'on soupçonnait pas autrefois.

2915 Votre doute par rapport à la capacité de l'appareil gouvernemental de le traiter adéquatement vous appartient de ce côté-là. Ce que je peux vous dire, c'est que par ailleurs, à travers l'audience qu'on mène, la capacité d'en discuter et d'aborder les problèmes est pas contrainte à ce niveau-là, et déjà, j'ai fait déposer plus de deux cents (200) documents de différents niveaux sur des études, y compris sur la santé, dans le cadre de la présente audience, pour permettre aux gens de connaître la réalité et de pouvoir progresser dans leur opinion avec une
2920 connaissance plus rigoureuse de la réalité.

C'est bien sûr que ce document-ci est un document global d'approche générale, mais il y a beaucoup d'interventions et de documents spécialisés à l'appui de la réflexion.

2925 **PAR M. GAÉTAN ROY:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2930 Ça va!

PAR M. GAÉTAN ROY:

Monsieur le Président, est-ce que vous me permettez une autre question? Je sais qu'il y a seulement un autre intervenant après moi, ça me permettrait...

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est une vraie question, si c'est une vraie question...

PAR M. GAÉTAN ROY:

Oui, c'est une vraie question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Sans préambule, vous me donnez votre question s'il vous plaît.

PAR M. GAÉTAN ROY:

Oui c'est ça. Ça concerne ce qui est dit à la page 9 du document où ce qu'on dit que dans les orientations gouvernementales, on parle du Sommet économique, ensuite on dit qu'il y a eu des consensus qui ont été réalisés selon trois (3) axes majeurs qui sont l'assainissement des finances publiques, la relance économique, les réformes de services publics.

On dit, là, puis c'est là-dessus que je pose la question:

"L'élaboration d'une politique québécoise de l'eau doit s'inscrire à l'intérieur des orientations stratégiques gouvernementales qui ont résulté de ces consensus."

J'aimerais savoir quelles sont les orientations stratégiques gouvernementales dans lesquelles doit cadrer la Politique de gestion de l'eau?

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Alors monsieur le Président, et je pense qu'en lisant le paragraphe qui suit, on indique:

"Dans cette foulée, le gouvernement québécois a rendu public, à l'occasion du discours du budget, "Objectif emploi: une stratégie de développement économique créatrice d'emplois". Ce document précise les conditions dans lesquelles devront s'effectuer l'exploitation des ressources naturelles, incluant l'eau et les milieux."

Je n'ai pas la référence exacte, mais dans ce document, bon, c'était le dernier alinéa de la page 9:

2980 "La mise en oeuvre d'une telle stratégie repose sur la poursuite de grandes orientations, lesquelles ont été identifiées dans le document sur l'emploi de 1998 - je ne l'ai pas - mais parmi celles-ci, l'orientation relative au respect de la qualité du milieu et de la pérennité des ressources apparaît fondamentale dans le débat qui s'amorce au Québec sur l'avenir de l'eau."

2985 Je pense donc, le respect de la qualité du milieu, la pérennité des ressources, ce document-là ne parle pratiquement que de ça, c'est les deux (2) éléments qui reviennent du discours du budget où on retrouve aussi les éléments relatifs, les objectifs relatifs à l'eau du gouvernement, à la page suivante:

2990 "Assurer la protection de la santé publique, rechercher la pérennité de la ressource, mettre en valeur la ressource au plan social et économique et enfin, concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes."

2995 Et je pense qu'il serait peut-être un peu long d'expliquer chacun des paragraphes, mais les objectifs relatifs à l'eau découlent de "l'Objectif emploi: une stratégie de développement créatrice d'emplois" du gouvernement, et de l'orientation spécifique sur la qualité du milieu et la pérennité de la ressource. Alors tout ça vient...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3000 Si vous me permettez d'ajouter également, à la page 7, le document de consultation mentionne les principes, les quatre (4) principes soulignés par monsieur Lucien Bouchard, à la page 7 à droite. Les quatre (4) principes qui sont rapportés, c'est la gestion publique des services d'eau à l'échelle locale; deuxièmement le développement durable; troisièmement la gestion prudente et responsable; quatrièmement, une gestion au service du citoyen, et la capacité de répondre à ce besoin.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3010 Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 Vous voyez que les approches sont complexes et différenciées. Il y a une cause éloignée qui est le Sommet économique, et quand on arrive d'une manière directe aux considérants, on est plus proche des considérants formels sur l'eau elle-même.

PAR M. GAÉTAN ROY:

C'est très bien.

3020

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça ne vous empêche pas d'avoir toutes les opinions que vous voulez et que vous viendrez nous exprimer dans un mémoire, je suis convaincu.

3025

PAR M. GAÉTAN ROY:

Merci monsieur le Président.

3030

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roy.

HÉLÈNE BEAULIEU

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Hélène Beaulieu s'il vous plaît.

3040

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

Je me présente, Hélène Beaulieu au nom de l'Association des biologistes du Québec qui est un organisme provincial qui regroupe cinq cents (500) membres à travers le Québec. Je suis personnellement de la région de Québec, mais je viens régulièrement dans la région ici, puisque j'ai un chalet dans la région. Donc je traverse souvent la région.

3045

Je vois l'heure, et c'est quasiment gênant, j'avais deux (2) grosses questions, je vais essayer de les rendre simples.

3050

C'est un peu un constat ce soir du portrait régional. Je sais pas, j'aimerais avoir en tout cas les commentaires des gens du secteur Environnement et secteur Faune particulièrement, mais moi, ce que je comprends du portrait régional, c'est qu'on a une problématique, en tout cas, de pollution agricole, en tout cas au niveau de la qualité de l'eau. Même au niveau de l'approvisionnement, on pourrait avoir des problèmes qui pointent à court terme, selon le document.

3055

On a plusieurs usages, on a pris le cas du bassin de la rivière Chaudière entre autres ou celui de la rivière Etchemin, on a des barrages, on a plusieurs usages qu'on fait de l'eau.

3060

Moi, j'entends ici des écosystèmes et des cours d'eau. Mon intervention, je veux la faire à ce niveau-là.

Pour les gens qui travaillent au niveau de justement des écosystèmes, est-ce qu'on doit être inquiet de la situation présente, de ce portrait régional? Moi, je constate qu'on a commencé à vouloir, du moins dans le discours, aller vers un virage de développement durable, mais c'est encore très théorique.

3065

On est encore à l'étape d'initier des projets de gestion intégrée. On compte beaucoup sur les gens du milieu.

3070

Donc ma question va venir tout de suite après les deux (2) préoccupations que je veux faire ressortir. La première, c'est, est-ce qu'on doit s'inquiéter de la situation au niveau de l'eau? Au niveau des écosystèmes aussi, est-ce qu'on connaît bien, est-ce que les connaissances sont suffisantes au niveau de la capacité que sont capables de prendre nos écosystèmes?

3075

Alors j'entendais monsieur Poulin tout à l'heure de COBARIC II qui nous disait, bon, on a plusieurs usages, on va s'entendre, pas de problème. En tout cas, là, j'exagère, mais il y a une limite à accepter des activités sur un cours d'eau.

3080 Est-ce qu'on a suffisamment de connaissances? Là, on donne un portrait, mais comme un instantané, dans le document, comme une photo, mais est-ce qu'on a un portrait ou une comparaison autrefois de la situation?

3085 Est-ce qu'on vit réellement une dégradation au niveau de la qualité de nos écosystèmes aquatiques par exemple? Est-ce que nos communautés ont changé par exemple? Est-ce qu'on s'améliore réellement? Est-ce que par exemple, l'expérience, puisque c'est peut-être pas toujours facile de répondre à ça, prenons le cas de la rivière Boyer où on a - c'est parce que c'est juste pour aider à répondre!

3090 La rivière Boyer, on a l'éperlan arc-en-ciel qui, bon, on sait qu'il a perdu sa frayère, on a quand même investi beaucoup d'argent, combien qu'on a investi, puis est-ce qu'on a des améliorations?

3095 Alors ma question, c'est, finalement, est-ce qu'on contrôle la situation, puis vers quoi qu'on s'aligne pour avoir une gestion intelligente et durable de nos écosystèmes, notamment nos écosystèmes aquatiques?

PAR LE PRÉSIDENT:

3100 Au fond, vous avez des doutes sur l'efficacité des mesures mises en oeuvre.

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3105 Disons qu'on a une approche tellement sectorielle des usages, on a tellement d'intervenants, tout le monde est d'accord pour dire que c'est complexe, et en tout cas, moi, je pense pas qu'on fasse vraiment ressortir, au niveau de la population, qu'il y a un problème, est-ce qu'il y en a un!

3110 Moi, je pense qu'avant de penser à développer, dans le document général, là, quand j'ai lu ça, moi...

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Oui, mais là, redonnez-moi votre question!

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3120

Oui, je reviens à la question. C'est que là, on laisse entendre dans le document général qu'on veut mettre en valeur la ressource eau. On est là pour parler de comment qu'on devrait développer ou élaborer une politique sur la gestion de l'eau.

3125

Il y a plusieurs avenues. Moi, ma question, c'est: est-ce qu'on a les connaissances suffisantes...

PAR LE PRÉSIDENT:

3130

Très bien.

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3135

... est-ce qu'on a une approche maintenant, puis c'est quoi qu'il faudrait prendre comme moyens?

PAR LE PRÉSIDENT:

3140

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

Connaissances et moyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Bon. Est-ce qu'on a les connaissances suffisantes pour être capable de réagir à la situation? Le fond, vous avez un document qui décrit une situation dont madame se demande si on doit s'inquiéter, j'ai plutôt l'impression qu'elle répond oui à cette question-là, et elle se dit, en retour, a-t-on les connaissances suffisantes pour être capable de corriger cette situation-là?

3150

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3155

Si vous permettez, monsieur le Président, on va le faire en deux (2) temps. D'abord l'inquiétude générale de madame et ensuite, la question de la rivière Boyer qui a été donnée comme exemple, et je le partagerais entre monsieur Marc Simoneau et, pour la rivière Boyer, monsieur Boisvenu va donner réponse ou va relayer à son équipe.

PAR LE PRÉSIDENT:

3160

O.K. Passons-y d'abord sur l'inquiétude!

PAR M. MARC SIMONEAU:

3165 Concernant la connaissance du milieu, j'aimerais porter à votre attention que le ministère de l'Environnement a rendu publique en avril dernier une étude écosystémique de la rivière Chaudière, et dans ce document-là, outre les données qu'on avait sur la qualité de l'eau, les paramètres qu'on dit conventionnels, il y avait également une couverture de tout ce qu'on appelle les substances toxiques.

3170 Donc on a mis en place des traceurs à différentes stations le long du cours d'eau, afin de percevoir la présence de certaines substances toxiques dont on croyait qu'elles étaient présentes. On a également surveillé le benthos, donc les organismes aquatiques qu'on retrouve au contact du lit de la rivière et également, on a mis en place un système d'échantillonnages pour les communautés de poissons dans le bassin de la rivière Chaudière.

3175 Donc on a été à même de produire un portrait assez complet de la situation de la rivière Chaudière.

3180 Maintenant, pour ce qui est des indicateurs de l'état du milieu, il faut dire qu'historiquement, on n'avait pas de donnée comparative, si vous voulez. Donc ce qu'on avait fait à l'été 1994, ça va constituer ce qu'on appelle une ligne de base pour les années futures.

3185 Donc on a pu documenter quelle était la situation, et on espère retourner au cours des prochaines années et voir, à la suite de tous les travaux d'assainissement qui ont été faits, que ce soit urbains, industriels ou agricoles, voir quel a été le degré de récupération du cours d'eau et voir dans quelle mesure les problèmes qui avaient été identifiés à ce moment-là ont pu être corrigés depuis qu'on en a fait l'identification.

PAR LE PRÉSIDENT:

3190 Est-ce que ça veut dire que vous avez pas la référence de l'état de base de 1980 par exemple, avant la mise en place du programme?

PAR M. MARC SIMONEAU:

3195 C'est-à-dire qu'au chapitre de la qualité de l'eau, on étudie la qualité de la rivière Chaudière depuis 1979 en continu à un ensemble dont je dirais de sept (7) stations de surveillance.

3200 Pour la qualité de l'eau, les paramètres conventionnels, ça va bien. Maintenant, pour les substances toxiques, on a fait un "blitz" à l'été 94 et on a pu mesurer et détecter la présence des toxiques, donc à partir d'un échantillonnage particulier. Et on a fait la même chose au niveau de la ligne de base pour l'état de connaissances pour les communauté benthiques et de poissons.

Donc la ligne de base pour le biologique et les toxiques, ce serait 1994, alors que pour la qualité de l'eau, c'est une connaissance qu'on avait et qui datait de 1979, en continu jusqu'à présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'en 99, vous voyez une différence d'avec 94?

PAR M. MARC SIMONEAU:

Écoutez, si on parle de la qualité de l'eau, le constat général qu'on faisait pour la rivière Chaudière, c'est qu'il y avait eu une amélioration dans la rivière Chaudière entre Lac-Mégantic jusqu'à Scott, on avait vu qu'il y avait eu vraiment une amélioration de la qualité de l'eau.

Et la raison en était fort simple! C'est que dans la plupart des régions comme la haute Chaudière, l'essentiel de la pollution, ça se résumait surtout à des rejets urbains qui n'étaient pas traités à l'époque. Donc dans ce contexte-là, les travaux d'assainissement urbains ont permis de récupérer une qualité d'eau maintenant qui nous donne une qualité qui est satisfaisante.

Maintenant, dans le contexte où il y avait une pollution agricole qui se voulait plus importante, à ce moment-là il va sans dire que les travaux d'assainissement urbains n'ont pas permis à eux seuls de retrouver une qualité d'eau qui soit satisfaisante. C'est pour ça qu'on doit maintenant intensifier les efforts d'assainissement pour le volet agricole, mais ce sont des choses qui sont plus complexes et qui sont déjà en train de se réaliser.

Les changements sont en train de s'opérer, mais ça va être du long terme dans le cas de la pollution agricole, en raison de son caractère diffus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que vous tirez de ça la conclusion que nous avons maintenant les connaissances suffisantes du milieu écologique et de ses dynamismes, pour être capables d'intervenir efficacement pour rétablir certains états disparus?

Madame a évoqué un cas assez particulier de la rivière Boyer, mais par rapport aux populations benthiques et autres, est-ce que le modèle de connaissances que vous avez, les capacités d'intervention vous laissent, vous donnent à penser que vous êtes en mesure d'avoir des actions efficaces?

PAR M. MARC SIMONEAU:

Écoutez, au niveau des connaissances qu'on a acquises à l'été 94, on a pu identifier certaines sources de pollution ponctuelle qui étaient possiblement responsables de ce qu'on a observé.

Depuis 94, on a déjà fait en sorte de corriger certaines de ces sources-là, et on espère qu'une prochaine tournée d'échantillonnages à réaliser dans le futur va permettre de constater de quelle manière l'écosystème aquatique au niveau des populations biologiques a pu récupérer.

Je pense qu'on a les éléments maintenant, on a pointé des sites et des points chauds qui étaient corrigés, maintenant afin de valider et s'assurer que les travaux correctifs ont été exécutés correctement, je pense qu'en refaisant une tournée d'échantillonnages, on va être à même de voir de quelle manière ça s'est corrigé.

Maintenant, il y a une distinction importante entre ce qu'on appelle le benthos et le poisson. C'est que les communautés de poissons vivent beaucoup plus longtemps que les communautés d'organismes aquatiques comme les insectes aquatiques ou les mollusques ou peu importe. Donc la durée de vie des organismes benthiques étant plus courte, il y a une espèce de "turn over", donc un renouvellement des populations qui est beaucoup plus rapide.

Donc à certains égard, le benthos, étant indicateur de l'état récent de la qualité du milieu aquatique, alors que les populations de poissons, puisqu'elles vivent plus longtemps, elles vont davantage refléter des situations antérieures, si vous voulez. Donc il y a une espèce de mémoire de la qualité de l'eau des années antérieures.

C'est donc dire que ça va prendre plus de temps de voir les corrections s'effectuer au niveau des populations de poissons, mais on doute pas qu'elles puissent s'effectuer au cours des prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez constitué des modèles théoriques prédictifs de vos interventions?

PAR M. MARC SIMONEAU:

Vous voulez dire au niveau du biologique?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, au niveau des interventions dans un milieu - là, vous semblez marcher d'une manière assez empirique, à savoir que vous voyez des sources, vous les corrigez, et vous dites, le milieu va changer. Est-ce qu'il y a aussi un modèle d'intervention dans lequel vous êtes situés?

3290

PAR M. MARC SIMONEAU:

3295

Non, pas vraiment. C'est assez récent, le genre de surveillance que l'on fait présentement. Ça a été fait sur quelques rivières au Québec, donc je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, afin de créer suffisamment de connaissances pour voir dans quelle mesure les interventions vont permettre d'améliorer la qualité du milieu aquatique.

3300

Donc on va devoir attendre avant de voir dans quelle mesure les écosystèmes peuvent récupérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305

O.K. Vous m'aviez promis une intervention sur la rivière Boyer, monsieur Latulippe!

PAR M. PIERRE BOISVENU:

3310

Oui monsieur le Président, je demanderais à madame la représentante de l'Association des biologistes, si elle veut avoir un état de situation du dossier de la Boyer ou des informations additionnelles ou particulières.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

C'est pas elle qui a demandé sur la Boyer, c'est monsieur Latulippe qui a dit qui répondrait sur la Boyer. Changez pas le fardeau de la preuve, là!

Au fond, ce qu'elle a demandé, elle, c'est au niveau des connaissances; elle a pris la rivière Boyer comme un exemple à propos de frayères. C'est des frayères à esturgeon, madame, que vous évoquez?

3320

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3325

Non, à éperlan. C'est sûr que le benthos est une façon de vérifier la qualité pour les organismes vivants, mais une autre façon de voir quand il y a un problème dans une rivière, c'est quand on a eu des pertes au niveau de certaines espèces ou qu'on a des pertes de frayères, où une espèce ne vient plus se reproduire par exemple.

3330

Ce que je voulais savoir effectivement, ça, c'est quelque chose qu'on peut peut-être mesurer à un moment donné quand il y a un effort, est-ce que finalement, la rivière, est-ce qu'on peut la restaurer, est-ce qu'il y a des améliorations?

C'est ça que je veux, pour avoir le portrait aussi, est-ce qu'on doit s'inquiéter où est-ce qu'on s'en va, et on est capable de contrôler la situation et d'améliorer la situation au niveau de nos cours d'eau, comprenez-vous?

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'essaie. Je vous répondrais de mon autorité, est-ce qu'on doit s'inquiéter, c'est évident qu'on doit s'inquiéter.

3340 Et si on n'avait pas à s'inquiéter, il y aurait pas de commission.

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3345 J'espère.

PAR LE PRÉSIDENT:

3350 Ça, c'est sûr qu'on doit s'inquiéter. Le problème que vous posez, c'est, peut-on, et là, vous l'avez soulevé par rapport à COBARIC, peut-on avoir raisonnablement confiance dans les actions qu'on met en oeuvre, ou est-ce qu'on est en train de gaspiller des millions et des années sur les mauvaises causes et les mauvaises stratégies, pour s'apercevoir dans vingt (20) ans que c'est pas ça qu'il fallait faire.

3355 Au fond, je pense que finalement, la question que vous posez, c'est celle-là. Et vous avez un doute là-dessus, vous voulez qu'on vous convainque que les stratégies qui sont mises en oeuvre sont les bonnes stratégies.

Est-ce que vous avez un commentaire là-dessus?

3360 **PAR M. PIERRE BOISVENU:**

3365 Avant de passer, monsieur le Président, la parole à monsieur Guy Trecia qui est effectivement le spécialiste sur la rivière Boyer, il est évident qu'actuellement, on porte des diagnostics. Je pense qu'on est encore à l'heure de raffiner nos diagnostics, mais à certains endroits, on est rendu, je veux dire, dans les étapes de réhabilitation.

Alors je demanderais à Guy peut-être quelques mots sur le dossier de la Boyer.

3370 **PAR M. GUY TRENCIA:**

Le cas de la rivière Boyer a été signalé à quelques reprises. C'est pas une rivière qui est pire que d'autres. C'est une rivière qui est mieux documentée que d'autres.

3375 Ce qui se passe là, c'est pas parce que c'est des gens plus méchants qui vivent sur la rivière Boyer, alors c'est quand même pour rassurer.

3380 Ce qui s'est fait sur la rivière Boyer nous permet de savoir entre autres qu'on a perdu effectivement une frayère d'éperlan dans le milieu des années quatre-vingt, mais c'est pas tout ce qu'on a perdu. Ça, ça a été le signal d'alarme.

3385 On a eu la chance de faire sur cette rivière-là deux (2) campagnes d'inventaire des poissons en 1971 et en 1992, donc à vingt et un (21) ans d'intervalle, pour se rendre compte qu'on est passé de trente-trois (33) espèces de poissons à vingt (20). On a perdu treize (13) espèces au niveau de la biodiversité sur un horizon de vingt et un (21) ans.

En plus des éperlans qui ont déserté la frayère. Comment ça s'explique!

3390 Brièvement, moi, je dis qu'il y a deux (2) choses là-dedans. Il y a la qualité de l'eau d'un côté qui nous préoccupe, mais il y a aussi l'habitat comme tel qui a été transformé avec soixante-treize pour cent (73%) du réseau hydrographique qui a été redressé et canalisé, etc.

3395 Donc pour répondre plus précisément à la question, la question, c'est, est-ce qu'on peut penser restaurer un bassin versant comme la rivière Boyer ou n'importe quelle rivière qui aurait des conditions semblables en plaine agricole par exemple!

3400 Moi, je pense que c'est possible. Du côté physique, on parle d'un aménagement sur soixante-treize pour cent (73%) du réseau qui s'est fait dans les années, sur un horizon d'à peu près vingt (20) ans, dans les années soixante-soixante-dix, et les interventions aujourd'hui ont moins d'envergure. On parle plus d'opération d'entretien, il en a été question cet après-midi, au niveau de l'aménagement des cours d'eau à des fins agricoles.

Si ces aménagements d'entretien là se font d'une façon convenable, on peut quand même espérer arrêter la détérioration de ce côté-là.

3405 En ce qui concerne la qualité de l'eau, bien, le problème de la rivière Boyer, c'est le problème de Chaudière-Appalaches puis du Québec agricole, c'est un problème d'excédent des fumiers, des lisiers par rapport à ce que les sols peuvent accepter au niveau des besoins des plantes.

3410 Donc la première des choses, c'est évidemment d'arrêter d'en rajouter sur le tas. Puis de ce côté-là, il y a encore un problème évident dans la région de la rivière Boyer, c'est là qu'il faut travailler.

3415 Alors dans la mesure où on va être capable d'adresser ce problème-là, on va être capable d'espérer restaurer une rivière et toute la faune qui va avec.

Il y avait aussi une préoccupation au niveau des écosystèmes. Il faut pas négliger, je pense que c'est bon que ce soit amené, c'est pas juste la qualité de l'eau dans des usines, la nature a ses usines qui s'appellent des marais qui exercent une certaine épuration, on a perdu beaucoup de ces marais-là en artificialisant les cours d'eau, en accélérant l'évacuation des eaux, puis je pense qu'il faut préserver ce qui reste, puis peut-être essayer de restaurer les milieux qui vont être des milieux humides intéressants pour la faune et aussi pour les qualités épuratrices de ces milieux-là.

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

Sans compter que c'est des entreprises qui doivent finalement devenir dispendieuses, de restaurer, c'est un horizon de quoi? C'est commencé, le projet de rivière Boyer, au début des années quatre-vingt-dix?

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, vous vous adressez à moi.

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

Oh, excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, il y a pas d'offense.

PAR M. GUY TRENCIA:

Il y a dix (10) ans, quand on a commencé à parler du projet de la rivière Boyer, on pensait que ça durerait dix (10) ans, alors on est encore là aujourd'hui!

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc les rétablissements sont plus longs que prévus.

PAR M. GUY TRENCIA:

Oui.

3460 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Je vois dans le document de consultation que la ville de Honfleur ou la municipalité de Honfleur rejette directement dans le ruisseau Laflamme qui est un tributaire de la Boyer des eaux non traitées, des eaux usées non traitées. C'est toujours le cas actuellement?

3465

PAR M. PIERRE BOISVENU:

Monsieur le Président, je demanderais à monsieur Lachance de répondre à la question.

3470

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

Pour cette question particulière, monsieur Lapierre va répondre.

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

3475

C'est effectivement le cas pour cette année, mais j'ai appris du ministère des Affaires municipales qui avait annoncé le projet d'assainissement pour Honfleur. Donc ce qu'on m'a dit aux Affaires municipales, c'est que ça devrait commencer, les travaux pour faire la station d'épuration, sur la fin de l'année 99, pour être en opération en l'an 2000.

3480

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est bien vrai, monsieur Dumont?

3485

PAR M. YVAN DUMONT:

C'est effectivement le cas, la municipalité a fait une demande dans le cadre du programme "Les Eaux Vives" et a obtenu une réponse favorable.

3490

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la technique, la technologie qui sera mise en place, ça va être quoi, un étang aéré, j'imagine?

3495

PAR M. YVAN DUMONT:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3500

Merci. Ça va madame?

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3505 Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3510 Bon! Alors, vous voyez bien, premièrement, une première constatation qui a été directe, là, c'est que les rétablissements et les corrections sont plus longues à mettre en oeuvre qu'elles ne paraissent à première vue, mais qu'il y a des interventions de différents types et de différents niveaux, et c'est à vous maintenant d'estimer si vous êtes satisfaite ou non des réponses que vous avez eues.

3515 Vous avez eu les réponses honnêtes à leur niveau. Quant à leur validité par rapport à votre évaluation, ça, c'est votre question à vous.

PAR Mme HÉLÈNE BEAULIEU:

3520 Bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 Merci. Alors j'arrête l'audience, on se retrouve demain après-midi à quatorze heures (14 h).
Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 MARS 1999
À QUATORZE HEURES (14 H)

3530 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3535

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3540